

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

2017 – 2021



Direction des Déchets Ménagers
ADOpte LE 02 DECEMBRE 2016
PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN

SOMMAIRE

- Les grands enjeux de la prévention des déchets.....	5
- Préambule au programme local de prévention de la MEL	6
Le contexte législatif et réglementaire national du PLP de la MEL_____	7
- Les Grenelle de l'Environnement de 2009 et 2010.....	8
- Le Programme National de Prévention des déchets 2014-2020.....	8
- La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte.....	9
- Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLP.....	10
Les politiques publiques métropolitaines liées au PLP_____	11
Organisation de la compétence « Déchets ménagers et assimilés » au sein de la Métropole Européenne de Lille_____	14
Le diagnostic de territoire de la MEL_____	17
- Données socio-économiques du territoire métropolitain.....	18
- Analyse de l'évolution des flux de déchets.....	19
- Caractérisation des déchets ménagers.....	21
- L'enquête d'opinion.....	22
- Croisement de l'enquête d'opinion et de l'étude de caractérisation.....	25
- Les potentiels d'évitement des déchets.....	25
Présentation du PLP de la MEL 2017-2021_____	28
dans le cadre de la délibération du conseil métropolitain du 2 décembre 2016	
- A. Contexte législatif et réglementaire national des PLP.....	29
- B. Calendrier d'élaboration du PLP.....	30

- C. Introduction aux actions du projet de PLP.....	30
- D. Contenu du projet de PLP de la MEL.....	31
Les 33 fiches-action du PLP de la MEL.....	35
- Axe 1 : Devenir Éco-exemplaire.....	36
Fiche 1 : Créer une dynamique d'éco-exemplarité sur le territoire de la MEL en partenariat avec les communes volontaires	37
Fiche 2 : Mettre en place un réseau éco-exemplaire au sein de l'institution de la MEL	38
- Axe 2 : Réduire les déchets alimentaires et de jardin.....	39
Fiche 3 : Expérimenter le compostage collectif	40
Fiche 4 : Expérimenter le compostage individuel	41
Fiche 5 : Sensibiliser à la pratique du compostage et au jardinage au naturel	42
Fiche 6 : Adopter des poules	43
Fiche 7 : Mettre en place des lombrics composteurs dans les écoles volontaires	44
Fiche 8 : proposer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	45
- Axe 3 : S'engager vers l'éco-consommation.....	46
Fiche 9 : Développer des foyers « zéro déchet »	47
Fiche 10 : Mesurer et valoriser les gestes de prévention au sein de foyers « zéro déchet » des villes de Roubaix et de Lille	48
Fiche 11 : Collaborer avec les grandes surfaces volontaires	49
Fiche 12: Actualiser le stand « achats malins »	50
Fiche 13: Réaliser un guide de l'éco-consommateur	51
Fiche 14 : Créer un annuaire de la prévention des déchets	52
Fiche 15 : Mettre à disposition l'autocollant stop-pub	53
Fiche 16 : Promouvoir les sacs réutilisables	54
Fiche 17 : Promouvoir l'eau du robinet	55
Fiche 18 : Lutter contre les textiles sanitaires jetables	56
- Axe 4 : Favoriser le réemploi, la réparation et l'Évitement des déchets dangereux.....	57
Fiche 19 : Identifier le réemploi et la prévention au sein des déchèteries de la MEL et du service d'encombrants	58
Fiche 20 : Développer la collecte des Textiles, Linges, Chaussures (TLC)	59
Fiche 21 : Promouvoir les Repair cafés	60
Fiche 22 : Communiquer autour du réemploi	61
Fiche 23 : Sensibiliser à l'évitement des déchets dangereux	62

- Axe 5 : Participer aux actions emblématiques locales, nationales et européennes.....	63
Fiche 24 : Relayer et promouvoir les éco-événements	64
Fiche 25 : Participer aux évènements nationaux et européens	65
Fiche 26 : S’inscrire dans les réseaux nationaux et européens	66
- Fil conducteur : Développer des outils de communication et de sensibilisation dédiés au PLP.....	67
Fiche 27 : Identifier le PLP et mener des campagnes de communication	68
Fiche 28 : Intégrer la prévention des déchets dans le Bus Info Tri	69
Fiche 29 : Créer des animations pédagogiques sur la prévention des déchets	70
Fiche 30: Ajouter des supports visuels sur la prévention dans les circuits de visites des 4 sites de traitement des déchets	71
Fiche 31 : Développer les messages de la prévention dans les sensibilisations en porte à porte auprès des habitants	72
Fiche 32 : Proposer une exposition itinérante sur la prévention	73
Fiche 33 : Créer un Espace Web dédié à la prévention sur le site internet de la MEL	74

Echéances et moyens nécessaires à la mise en œuvre du PLP des déchets de la MEL.....75

- Calendrier de mise en œuvre des actions du PLP de la MEL.....	76
- Calendrier budgétaire.....	77
- Moyens humains nécessaires.....	78

Annexes.....79

- Diagnostic de la MEL : données socio-économiques.....	80
--	-----------

LES GRANDS ENJEUX DE LA PREVENTION DES DECHETS

En raison de l'évolution de nos modes de vie, la production d'ordures ménagères par personne et par an a doublé depuis 40 ans. Nos modes de production et de consommation actuels se heurtent à différentes tensions environnementales, économiques et sociales.

Face à ce constat, il est nécessaire de se tourner vers un modèle de développement durable et responsable. Par sa nature même, une politique de prévention des déchets participe à la construction de ce modèle puisqu'elle consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

D'un point de vue environnemental, la prévention des déchets répond à différents enjeux :

- Elle permet de limiter l'utilisation de matières premières et participe ainsi à une meilleure gestion des ressources naturelles, parfois non renouvelables ;
- Elle contribue à contenir l'effet de serre car elle enrayer les émissions de CO₂ issues de la production, du transport, du conditionnement, de la consommation des biens puis des déchets qui en sont issus ;
- Elle permet également de réduire les pollutions du milieu naturel (eau, sol, air) puisqu'un déchet non produit n'a pas à être traité. La prévention inclut aussi la réduction de la nocivité des déchets en développant des alternatives de consommation plus respectueuses de l'environnement.

Sur le plan économique, réduire les déchets signifie diminuer les coûts de collecte, de recyclage, de traitement et/ou d'élimination. Ce bénéfice offre la possibilité de déployer d'autres projets territoriaux en lien avec le développement durable. La prévention des déchets peut également contribuer à la préservation des savoir-faire artisanaux par le développement du marché de la seconde main et de la réparation. De plus, elle a souvent un effet positif sur le pouvoir d'achat des ménages étant donné que les produits écoresponsables sont généralement moins coûteux.

La prévention des déchets présente aussi **des enjeux sociaux**. Elle permet, en premier lieu, de responsabiliser les habitants quant à leurs choix de consommation et de promouvoir l'exemplarité des structures. Au travers de la réduction des déchets, inciter au réemploi permet le développement de l'économie sociale et solidaire, via la création d'emplois accessibles à tous.

Enfin, la prévention des déchets permet d'améliorer le cadre de vie des habitants par l'optimisation de la propreté urbaine, et de diminuer les conséquences des déchets nocifs sur la santé publique en atténuant leur utilisation.

PREAMBULE

AU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DE LA MEL

Un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) représente un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction de leurs quantités (prévention quantitative), soit par la réduction de leur nocivité (réduction qualitative).

De par les obligations législatives et réglementaires, la MEL porte le projet du PLP et se veut ambitieuse en matière de prévention et de réduction des déchets.

Sa volonté est d'atteindre une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés sur son territoire en cinq années, ce qui représente une diminution d'environ 66 000 tonnes, soit 60 kg par habitant (actuellement, un habitant métropolitain produit plus de 500 kg de déchets par an).

Pour y parvenir, la MEL programme un budget de 2,255 millions d'euros sur la période 2017 – 2021 et dédie à ce plan des moyens humains représentant un effort supplémentaire d'environ 1 million d'euros.

Au cours des cinq années du PLP, et afin de rechercher l'efficacité maximale de son action en faveur de la réduction des déchets, la MEL érige en principe principal l'expérimentation de diverses actions, sur la base des propositions formulées conjointement par la MEL et les communes. Chaque expérimentation sera suivie d'une évaluation, cela afin d'identifier et, à terme, de généraliser les actions qui s'avèreront les plus optimales.

En effet, le programme du PLP n'est pas figé puisqu'il fera, chaque année, l'objet d'une évaluation sur l'impact des actions mises en place.

L'ensemble de ces actions sera organisé et mis en œuvre en partenariat très étroit avec les communes de la Métropole, relais indispensables sur les différents territoires. Les expérimentations conduites entre la MEL et les communes pourront, si besoin, mobiliser des acteurs locaux, dont notamment les associations.

En effet, l'efficacité même des actions nécessite une implication de tous les acteurs concernés et la diffusion de l'information au plus près des citoyens.

L'objectif est de développer un programme pertinent et participatif, en prise avec la réalité locale, pour aboutir à des résultats concrets.

Cette volonté s'inscrit dans le droit-fil d'une stratégie ambitieuse de développement durable qui transparaît au travers des grandes politiques et des compétences de l'institution métropolitaine.

**LE CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION
DES DECHETS DE LA MEL**

Face aux enjeux importants de la prévention des déchets, un cadre législatif et réglementaire national a émergé et s'est développé au cours des années 2000.

LES LOIS ISSUES DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT DE 2009 ET 2010

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Grenelle 2 », doit permettre de « *décliner de manière concrète les orientations du « Grenelle 1 » (septembre 2009) qui a déterminé les objectifs du Gouvernement dans le domaine environnemental* ». Ce texte définit six grands chantiers sur lesquels il faut agir : bâtiments et urbanisme, transports, énergie et climat, préservation de la biodiversité, protection sanitaire et gestion des déchets, définition d'une nouvelle gouvernance écologique.

Le Grenelle 2 prévoit, entre autre, la mise en place d'une gestion durable des déchets en fixant différents objectifs :

- Réduire la production d'ordures ménagères de 7% sur 5 ans ;
- Diminuer de 15% les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération ;
- Limiter le traitement des installations de stockage et d'incinération à 60% des déchets produits sur le territoire, afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation ;
- Etendre la responsabilité du producteur de déchets.

D'autre part, la loi « Grenelle 2 » rend obligatoire la mise en place de Programmes Locaux de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLP) dans les collectivités qui détiennent la compétence de la collecte et/ou du traitement des déchets. Ces programmes doivent comprendre des objectifs de réduction des quantités de déchets produites et des mesures pour les atteindre qui font l'objet d'un bilan annuel. Le Programme Local de Prévention et les bilans annuels doivent être rendus publics.

LE PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS 2014-2020 DU 28 AOUT 2014

Le Programme National de Prévention (PNP) des déchets fixe, pour la période 2014-2020, les objectifs et mesures en matière de réduction de la quantité et de la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation. Il donne également des indicateurs de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures.

Ce programme s'inscrit dans la volonté du gouvernement français de se tourner vers un modèle d'économie circulaire. Cette dernière désigne un concept économique dont

l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, des sources d'énergie et de la ressource en eau.

Pour atteindre cet objectif, l'économie circulaire propose de transformer les déchets en matière première secondaire réutilisée soit pour la conception de produits soit pour d'autres utilisations.

Dans cette optique, le PNP s'appuie sur différentes mesures concernant l'allongement de la durée de vie des produits, leur réparabilité, leur écoconception, la responsabilité élargie du producteur, le gaspillage alimentaire, etc.

Le Programme National de Prévention fixe de nouveaux objectifs quantifiés : Il prévoit ainsi une diminution de 7% de la production de déchets ménagers par habitant et au minimum une stabilisation des déchets issus des activités économiques et du BTP à l'horizon 2020.

LA LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE DU 22 JUILLET 2015

Le titre IV de la loi introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant, d'ici 2020, de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
- Généraliser le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers, d'ici 2025, pour les utiliser comme nouvelles ressources (par exemple, compost pour les particuliers) ;
- Réduire le gaspillage alimentaire par la mise en place d'un Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective, dont les cantines scolaires ;
- Obliger les entreprises et les administrations à trier séparément leurs déchets, dont les papiers de bureau ;
- Recycler 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2025 ;
- Assurer la valorisation énergétique des déchets non valorisables, en l'état des meilleures techniques disponibles, sous forme de matière et résultant d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet.

LE DECRET N° 2015-662 DU 10 JUIN 2015 RELATIF AUX PROGRAMMES LOCAUX DE
PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

En vigueur depuis le 14 septembre 2015, ce décret rend obligatoire les Programmes Locaux de Prévention des déchets ménagers et assimilés, jusqu'à présent issus d'une démarche volontaire des collectivités suite aux lois du Grenelle de 2009 et de 2010.

Il assure la traduction réglementaire de l'article L541-15-1 du Code de l'environnement en définissant le contenu, les modalités d'élaboration et de révision de ces programmes qui ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en matière de prévention des déchets. Ils doivent aussi indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Une Commission d'élaboration et de suivi doit être constituée. Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Elle donne un avis sur le bilan annuel du PLP et est chargée de son évaluation tous les six ans pour aboutir, éventuellement, à une révision du programme.

Avant d'être adopté par l'Assemblée délibérante de la collectivité, le PLP doit être mis à la disposition du public.

**LES POLITIQUES PUBLIQUES METROPOLITAINES
LIEES AU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION
DES DECHETS DE LA MEL**

Des démarches de politiques publiques ont été mises en place sur le territoire de la MEL et témoignent d'une volonté d'impulser une dynamique de Développement Durable. Elles mobilisent de nombreux acteurs locaux qui pourront être partie prenante du PLP.

Politiques métropolitaines	Description et lien avec la prévention des déchets
Schéma global de collecte et de traitement des déchets ménagers de la MEL	Le schéma global a été construit autour de trois grands objectifs : • la mise en place de la collecte sélective des déchets (achevée depuis 2008), • l'organisation de la valorisation matière, • la recherche de la valorisation maximale. La politique de gestion des déchets de la métropole se traduit par le triptyque « Jeter moins, Trier plus, Traiter mieux ».
Agenda 21 de la MEL (2006 et 2010)	Adopté en 2006, puis mis à jour en 2010, l'Agenda 21 de la Métropole Européenne de Lille intègre un plan d'actions pour le développement durable en prenant en compte les aspects sociaux et culturels. Dans un objectif d' '<i>Economiser les ressources</i>', l'Agenda 21 de MEL s'engage à « Aller plus loin dans le <i>jeter moins</i> et le <i>traiter mieux</i>, parfaire le <i>triez plus</i> » (triptyque de la politique de gestion des déchets de MEL). Cet engagement s'appuie sur la poursuite de la réflexion sur la réduction des déchets à la source et sur la promotion de l'économie circulaire qui permet d'utiliser les déchets des uns comme matières premières secondaires des autres.
Plan Climat Energies de la MEL (2013)	Face aux questions climatiques et énergétiques qui se sont progressivement imposées, la Métropole Européenne de Lille a adopté en 2013 son Plan Climat-Energies. Celui ci regroupe diverses actions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables et de récupération. Dans un objectif de mobiliser les acteurs économiques autour de la question du développement durable, le plan Climat Energies prévoit : • Le développement de l'économie circulaire via le réemploi et la sensibilisation à la production de déchets auprès des consommateurs • L'expérimentation de l'économie de fonctionnalité Autre objectif : Favoriser le compostage et le développement des éco-activités telles que la récupération, la réparation, le réemploi et le recyclage dans un souci d'économie des ressources naturelles et

	de création de nouvelles ressources, via la valorisation des déchets ménagers. Le Plan climat énergies cherche également à contribuer aux changements de comportement en améliorant les connaissances des consommateurs sur l'énergie et l'impact de leurs choix de consommation.
Programme « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » de la Ville de Roubaix (2014)	Le dispositif « zéro déchet » a pour objectif l'incitation et l'accompagnement des collectivités volontaires à engager une démarche exemplaire et participative de réduction des déchets à la source et de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces,...) autour des objectifs suivants : - Réduire toutes les sources de gaspillage - Donner une seconde vie aux produits - Recycler tout ce qui est recyclable La Ville de Roubaix a été retenue avec 57 autres lauréats lors du premier appel à projet national lancé en 2014. Elle s'est engagée à respecter les engagements de réduction de plus de 10% de ses déchets. Pour y parvenir, la Ville a mis en place toute une série d'actions opérationnelles, qui recoupent en grande partie celles identifiées dans le PLP de la MEL. Dans ce contexte, Roubaix s'identifie comme un territoire d'expérimentation afin que la dynamique produite sur ce territoire puisse bénéficier à l'ensemble des communes de la MEL.

**L'ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE « DÉCHETS
MÉNAGERS » AU SEIN DE LA MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE**

La MEL dispose de la double compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire métropolitain (plus de 655 000 tonnes en 2015).

Elle met également en place les équipements de traitement, les moyens et l'organisation des collectes.

La Métropole Européenne de Lille tend à faire de la qualité environnementale la marque de sa politique de gestion des déchets, via la mise en place de la collecte sélective, l'organisation de la valorisation matière et la recherche d'une valorisation maximale.

La MEL est propriétaire de ses équipements de gestion des déchets. Elle en supporte les coûts et les investissements correspondants.

Le service de collecte et d'élimination des déchets est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La Direction des Déchets Ménagers assure, au sein de la MEL, des missions de maîtrise d'ouvrage et de conduite de prestations.

Elle est organisée en 4 services :

- Le service Collecte des déchets ménagers,
- Le service Déchèteries- déchets encombrants,
- Le service Recyclage et valorisation,
- Le service Pédagogie et animation.

EQUIPEMENTS DE GESTION DES DECHETS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE DE MEL



**LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DE LA MEL
REALISE EN 2014
(sur la base des données 2013)**

La réalisation d'un diagnostic du territoire est un **préalable indispensable** à l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des déchets.

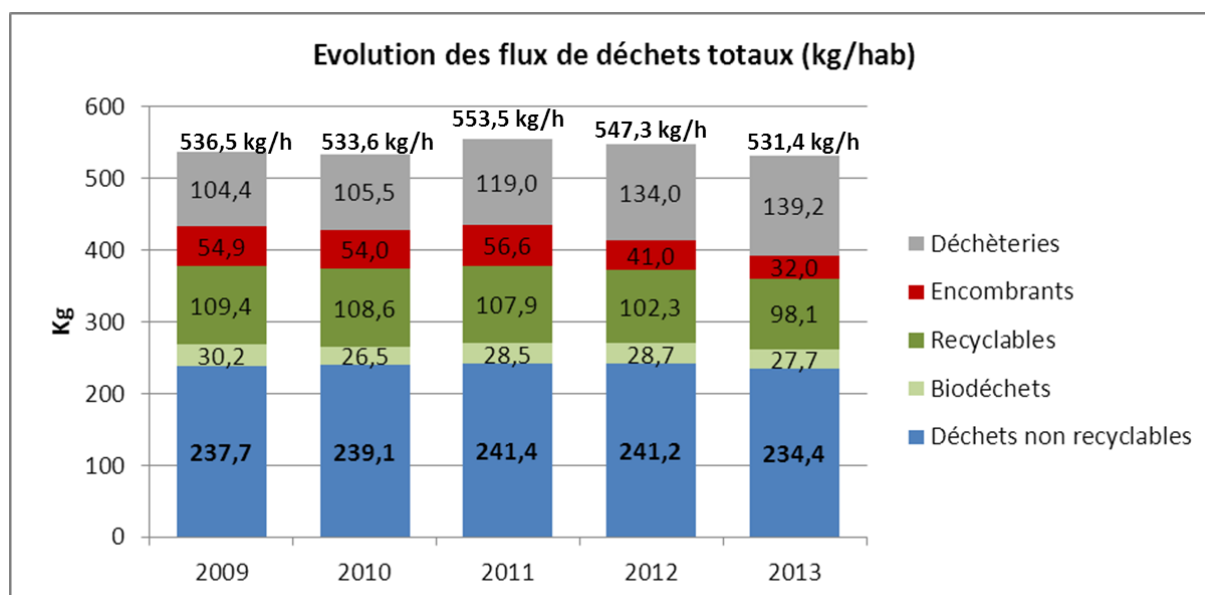
Il est un **outil d'aide à la décision** car :

- Il permet **d'analyser, de façon objective, les caractéristiques prégnantes du territoire**, de dégager ses forces et ses faiblesses, et d'analyser les opportunités et les menaces qui se profilent pour la mise en œuvre d'un programme de réduction des déchets ;
- Il permet, par cette vision d'ensemble, de hiérarchiser les priorités et **d'identifier les potentiels d'action** du territoire pour développer un programme pertinent associé à des objectifs de réduction quantitatifs et qualitatifs ;
- **Il identifie les acteurs du territoire** et les activités qu'ils exercent et dont découle la production de déchets ;
- Il sert de référence indispensable pour **l'évaluation a posteriori des progrès réalisés** grâce aux actions menées, et ce, en regard des objectifs fixés.

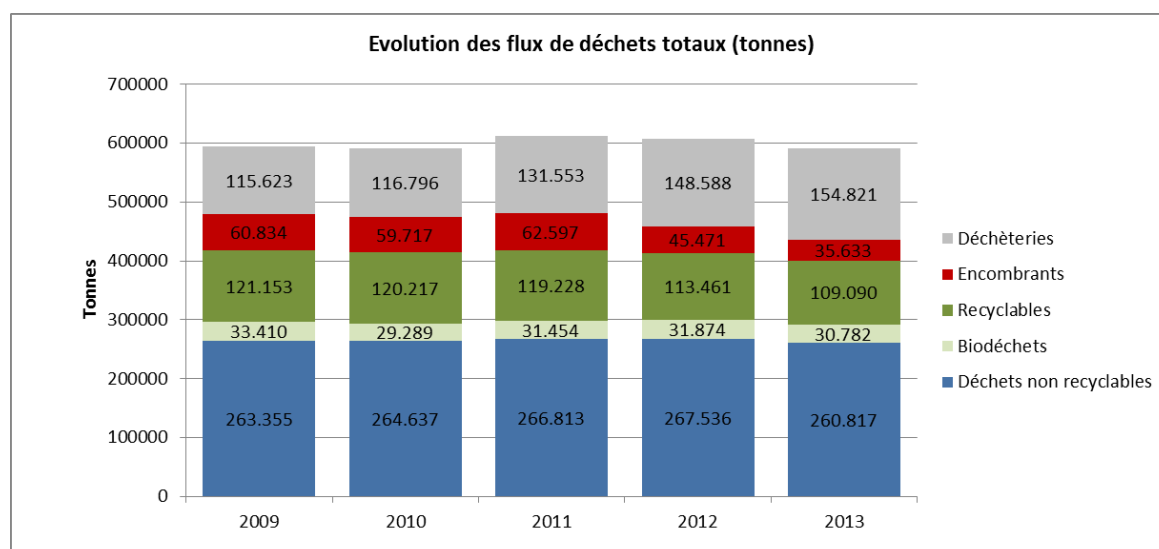
BILAN DU DIAGNOSTIC
DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE METROPOLITAIN
(VOIR ANNEXE JOINTE)

BILAN DU DIAGNOSTIC ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES FLUX DE DECHETS

En 2013, un habitant produisait, sur le territoire de la MEL, une moyenne de 531,4 kg de déchets par an. Cette moyenne est moins élevée que celle du territoire national.

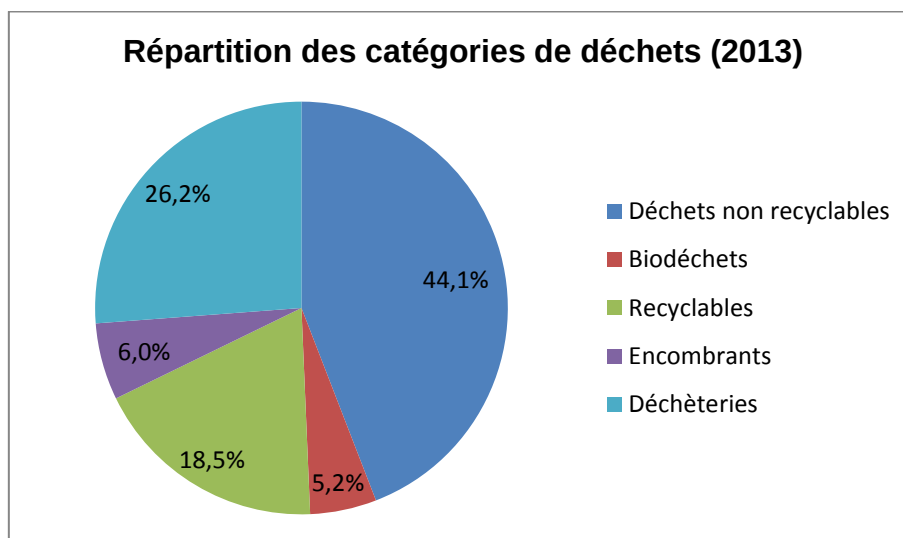


Le gisement global 2013 traité par la MEL est de 663 904 tonnes, ce qui représente 1 819 tonnes de déchets ménagers par jour.

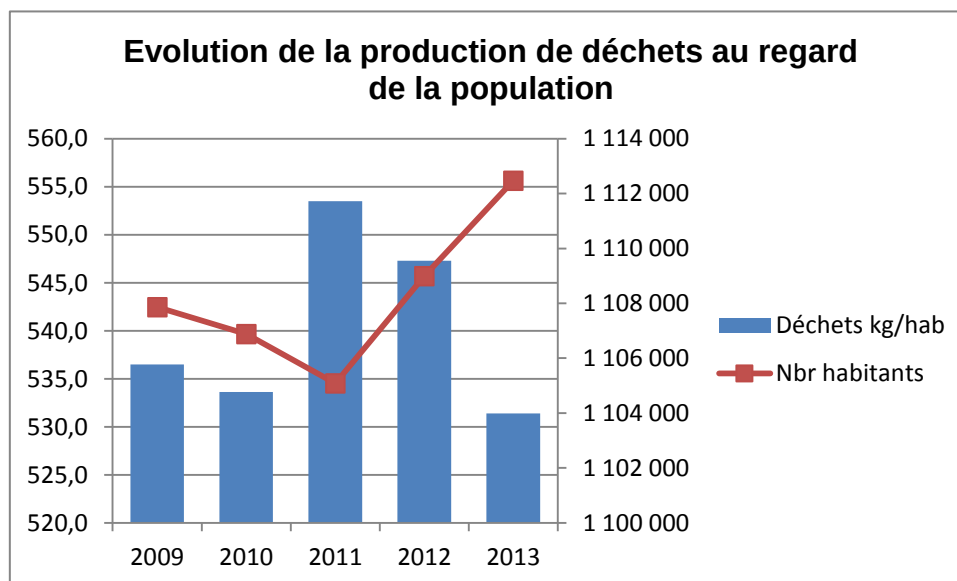


Entre 2009 et 2013, la quantité de déchets collectée sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille a diminué de 1%. Ce phénomène est dû principalement à une diminution importante des encombrants de 41%. Les déchets collectés en déchèteries ont, quant à eux, fortement augmenté (34%). Ceci s'explique par la réforme liée à la collecte et à la valorisation des déchets encombrants adoptée en 2011, et mise en place progressivement depuis le 1^{er} janvier 2012.

Les différentes catégories de déchets composant les ordures ménagères collectées sur le territoire de la MEL se répartissent comme suit :



Si on compare l'évolution de la population de la MEL et celle des flux de déchets collectés sur le territoire, on remarque que ces deux variables ne suivent pas la même tendance. En effet, entre 2011 et 2013, la production de déchets décroît alors que la population continue à augmenter.



BILAN DU DIAGNOSTIC
CARACTERISATION DES DECHETS MENAGERS

La connaissance du gisement et de la composition des déchets ménagers est indispensable à l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des déchets.

En effet, l'étude de caractérisation permet **d'identifier les catégories et sous-catégories de déchets qui exercent la pression la plus forte sur le poids de la poubelle**. De ce fait, elle permet également de quantifier un **potentiel d'évitement global** par habitant.

En juin 2014, la MEL a confié la réalisation d'une étude de caractérisation des déchets ménagers à un bureau spécialisé.

L'étude prenait en compte les déchets recyclables et non-recyclables. Au sein de chaque gisement, une distinction était également faite entre les modes de collecte bi-flux (tri en 4 fractions) et mono-flux (tri en 2 fractions).

Composition moyenne des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont constituées des ordures ménagères résiduelles (déchets non recyclables), des déchets issus de la collecte sélective des matériaux secs et propres et des bio-déchets (déchets recyclables) produits par les ménages.

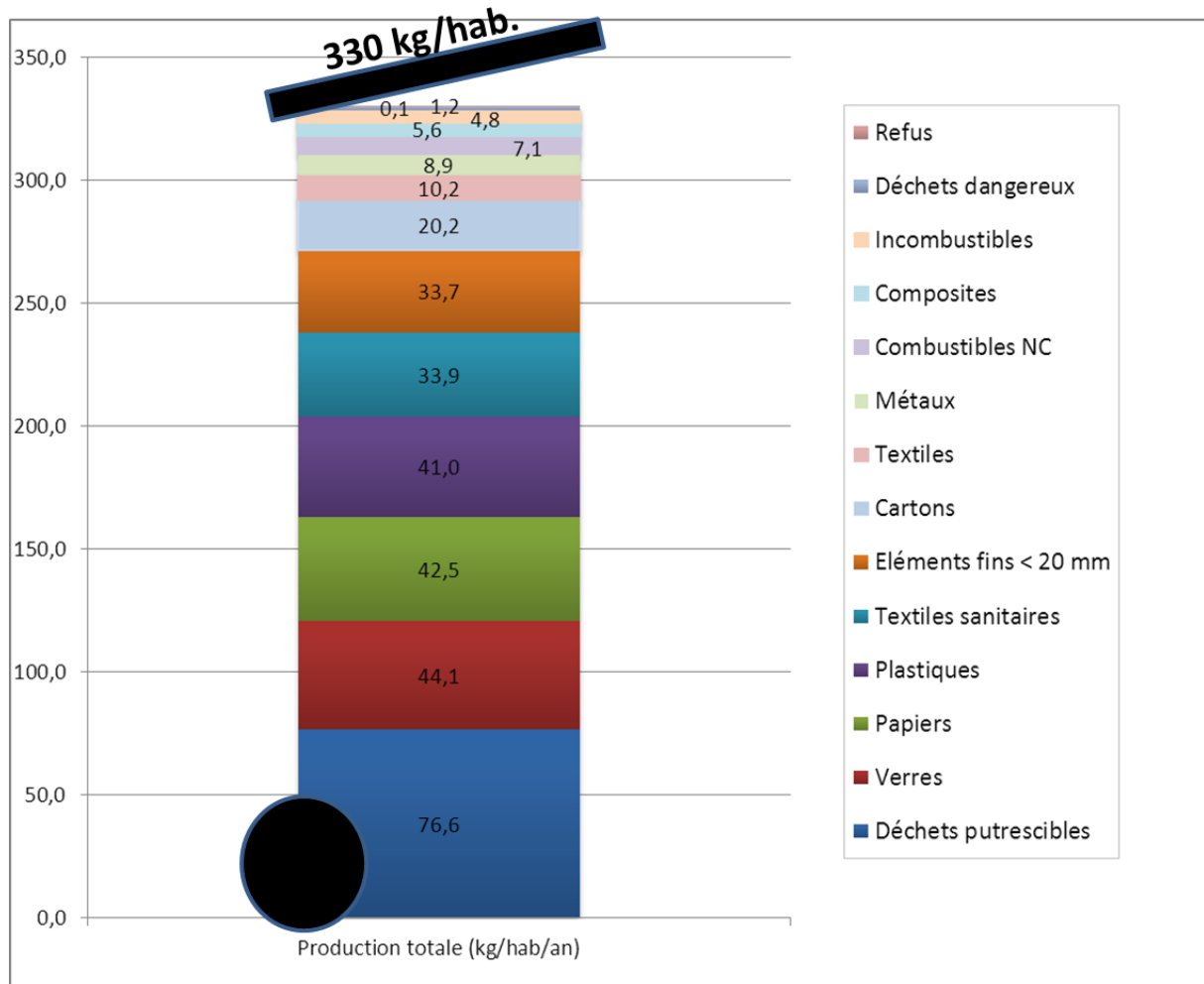
Le tableau ci-dessous reprend la composition des ordures ménagères du territoire de Lille Métropole :

*Composition des
ordures ménagères de
Lille Métropole –
données 2013*

Catégories	Production totale (kg/hab./an)	Composition (%)
Déchets putrescibles	76,6	23,2
Papiers	42,5	12,9
Cartons	20,2	6,1
Composites	5,6	1,7
Textiles	10,2	3,1
Textiles sanitaires	33,9	10,3
Plastiques	41,0	12,4
Combustibles NC	7,1	2,2
Verres	44,1	13,4
Métaux	8,9	2,7
Incombustibles	4,8	1,5
Déchets dangereux	1,2	0,4
Eléments fins < 20 mm	33,7	10,2
Refus	0,1	0,0
Total	330,0	100,0

Les ordures ménagères sont essentiellement composées des déchets putrescibles (23,2%). Viennent ensuite les verres (13,4%), les papiers (12,9%), les plastiques (12,4%) et les textiles sanitaires (10,3%).

Composition de la production d'ordures ménagères de MEL (en kg/hab. 2013)



Au final, l'étude de caractérisation a non seulement permis d'identifier les catégories et sous-catégories de déchets qui exercent la pression la plus forte sur le poids de la poubelle, **mais aussi de quantifier un potentiel d'évitement global de 151,5 kg par habitant, en fonction des actions menées dans le cadre d'une politique de prévention.**

En d'autres termes, 45,9% du gisement d'ordures ménagères pourraient faire l'objet d'actions de prévention de la production de déchets.

Estimation du potentiel d'évitement (kg/hab.)

Thématiques de prévention	Flux de collecte	Gisement impacté	Potentiel d'évitement (kg/hab.)
	Sous-catégorie	OMR / CS	Caractérisation
Compostage domestique	Déchets alim	OMR	39,2
Compostage domestique	Déchets jardin	OMR	30,3
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Produits alim non consommés	OMR	5,8
Stop Pub	Imprimés publicitaires	OMR/CS	9,3
Limitation des impressions	Papiers bureautiques	OMR/CS	8,4
Utilisation de sacs réutilisables	Sac de caisse	OMR/CS	Non précisé
Limitation des emballages	Autres emballages	OMR/CS	26,2
Consommation de l'eau du robinet	Bouteille d'eau	OMR/CS	6,6
Promotion du réemploi	Vêtements	OMR/CS	8,8
Collecte séparative des DMS	Déchets dangereux	OMR	1,1
Utilisation de couches lavables	Textiles sanitaires	OMR	15,8
			151,5

L'ENQUETE D'OPINION

Afin de compléter le diagnostic du territoire, la MEL a souhaité disposer de données quantitatives et qualitatives issues d'un échantillon représentatif de la population du territoire. Cette enquête par téléphone a permis d'établir un état des lieux, en temps « zéro », de la prévention des déchets sur le territoire métropolitain.

L'enquête d'opinion, réalisée auprès d'un échantillon de 1 004 personnes, permet de tirer de nombreux enseignements et de dégager des premières recommandations dans la perspective d'un programme d'actions de prévention des déchets.

Voici un résumé des principales tendances observées dans les attitudes et comportements des personnes interrogées :

- ▶ une **confusion assez nette entre tri et prévention** des déchets : le tri restant le premier geste cité spontanément. Si 40% des répondants pensent que la MEL mène des actions pour les aider à réduire les déchets, c'est la collecte des déchets organiques qui est citée en premier lieu (52%) ;
- ▶ un **sentiment d'être bien informé** sur les possibilités de réduire sa production de déchets mais dans les faits, certains **gestes ne sont pas forcément adoptés** par les habitants :
 - une large majorité (< 65%) de répondants ne pratique jamais le partage, l'échange ou la location de biens ;
 - 51% des habitants ne consomment jamais d'eau du robinet ;
 - 36% des interviewés ne sont pas attentifs aux produits moins emballés ;
 - 31% des personnes interrogées ne pensent pas à offrir des cadeaux dématérialisés ;
 - 22% des répondants déclarent jeter des aliments périmés encore emballés ;
 - 18% pratiquent le compostage (ce pourcentage monte à 32% auprès des personnes qui ont accès à un jardin) alors que 51% disposent d'un jardin ;
 - seuls 15% des foyers sont doté d'un STOP PUB.
- ▶ Une **motivation générale**, exprimée par 62% des répondants, de vouloir modifier ses habitudes afin de réduire sa production de déchets. Ce pourcentage doit cependant être nuancé entre les personnes qui envisagent « certainement » de changer leurs habitudes (29%) ou « probablement » (33%). C'est sur base de cette nuance que les scénarios permettant d'estimer le potentiel de réduction des déchets ont été construits.

CROISEMENT DE L'ENQUETE D'OPINION ET DE L'ETUDE DE CARACTERISATION

Les résultats de l'enquête d'opinion ont permis de mettre en évidence les attitudes et comportements des habitants en matière de réduction des déchets. Un croisement de ces résultats avec les conclusions de l'étude de caractérisation est ensuite effectué dans le but d'obtenir de nouvelles données.

En effet, le calcul du potentiel de réduction des déchets se base principalement sur ces deux sources de données : l'étude de caractérisation et le sondage d'opinion.

LES POTENTIELS D'EVITEMENT DES DECHETS

Le croisement des données issues principalement de l'étude de caractérisation et du sondage d'opinion (qui est venu relativiser la caractérisation) a permis d'estimer **un potentiel de réduction des déchets allant de 11,1 kg/hab. (scénario pessimiste) à 25,9 kg/hab. (scénario optimiste).**

Il s'agit bien de scénarios hypothétiques basés sur des données qui, pour ce qui concerne le sondage d'opinion, sont de type « déclaratif ». Dès lors, il y a lieu de parler de fourchette.

L'objectif de la MEL est cependant de tendre vers le scénario optimiste. En effet, il correspond à la réduction de 7% en 5 ans de la production des déchets ménagers, fixée dans les lois du Grenelle de l'Environnement.

Le tableau ci-après détaille les potentiels d'évitement, en fonction des actions qui pourraient être menées dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets de la MEL.

Thématiques de prévention	Flux de collecte	Gisement impacté	Potentiel d'évitement (kg/hab)	Hypothèse de mise en œuvre	Objectif de mise en œuvre (+)	Objectif de mise en œuvre (-)	Potentiel de réduction en kg/hab	Potentiel de réduction en kg/hab
	Sous-catégorie	OMR / CS	Caractérisation	Cible	Scénario optimiste	Scénario pessimiste	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
Compostage domestique	Déchets alim	OMR	39,2	57% des ménages	30%	10%	6,7	2,2
Compostage domestique	Déchets jardin	OMR	30,3	57% des ménages	30%	10%	5,2	1,7
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Produits alim non consommés	OMR	5,8	22% des ménages	60%	30%	0,8	0,4
Stop Pub	Imprimés publicitaires	OMR/CS	9,3	85% des ménages	31%	18%	2,5	1,4
Limitation des impressions	Papiers bureautiques	OMR/CS	8,4	25% des ménages	60%	30%	1,3	0,6
Utilisation de sacs réutilisables	Sac de caisse	OMR/CS	Non précisé					
Limitation des emballages	Autres emballages	OMR/CS	26,2	36% des ménages	60%	30%	5,7	2,8
Consommation de l'eau du robinet	Bouteille d'eau	OMR/CS	6,6	69% des ménages	60%	30%	2,7	1,4
Promotion du réemploi	Vêtements	OMR/CS	8,8	2% des ménages	60%	30%	0,1	0,1
Collecte séparative des DMS	Déchets dangereux	OMR	1,1	96% des ménages	25%	10%	0,3	0,1
Utilisation de couches lavables	Textiles sanitaires	OMR	15,8	8% des ménages	60%	30%	0,8	0,4
			151,5				25,9	11,1

Tableau détaillé des potentiels d'évitement

Enquête auprès des communes de la MEL

Pour effectuer un inventaire des actions de prévention engagées sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, une enquête en ligne a été réalisée auprès des 85 communes- membres de la Collectivité.

Il s'agissait d'identifier les actions éco-exemplaires existantes ainsi que les initiatives prises par la commune envers les habitants, afin de les sensibiliser à la réduction des déchets.

Au terme de l'enquête, 40 questionnaires valides ont pu être exploités, soit un taux de réponse de près de 50%.

Cette enquête a fait ressortir des attentes très précises de la part des communes, et particulièrement :

- Une majorité de communes (plus de 64%) exprime des attentes en terme de mise à disposition de supports de sensibilisation (affiches, brochures, expositions...) ;
- La création d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques entre la MEL et les communes est plébiscitée par une commune sur deux.

Identification des acteurs et relais locaux potentiels

Au cours de la réalisation du diagnostic, des rencontres se sont tenues avec des acteurs internes à la MEL, mais aussi avec des acteurs externes de l'institution.

Ces rencontres ont permis d'identifier des associations, des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, des organismes publics et privés qui sont particulièrement actifs sur le territoire métropolitain et qui offrent de réels potentiels en termes de collaboration et de partenariat.

Les acteurs rencontrés ont, pour la plupart, déjà engagé des actions en terme de Développement Durable qui pourront être valorisées dans le PLP. Ils ont tous affiché une volonté manifeste de s'y impliquer.

De même, les outils de communication et de sensibilisation qui seront élaborés dans le cadre du PLP permettront aux différents acteurs d'établir des liens avec la thématique de la prévention des déchets et de toucher leur public.

Ces entretiens ont ainsi permis de constituer un listing opérationnel d'acteurs qui pourraient jouer un rôle dans le Programme Local de Prévention des déchets.

**PRESENTATION DU PROGRAMME LOCAL DE
PREVENTION DES DECHETS (PLP)
DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

2017 - 2021

ELABORATION & CONTENU DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DE LA MEL

adopté à l'unanimité au Conseil métropolitain du 2 décembre 2016

Délibération du conseil

Reseaux et Services – Déchets Ménagers

Programme local de prévention des déchets –Adoption – Mise en œuvre

A. Le contexte législatif et réglementaire national des Programmes Locaux de Prévention des déchets (PLP)

La politique de prévention des déchets constitue un enjeu significatif des politiques nationales liées à l'environnement.

En 2009 et 2010, les lois du Grenelle de l'Environnement (loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) ont fixé comme objectif de réduire la production des ordures ménagères et assimilées de 7% sur 5 ans.

Selon l'article L.541-15-1 du Code de l'environnement, les collectivités territoriales, responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés, doivent définir un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.

Un PLP représente donc un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction à la source de leurs quantités (réduction quantitative), soit par la réduction de leur nocivité (réduction qualitative).

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, relatif aux Programmes Locaux de Prévention des déchets, est venu détailler concrètement ces dispositions et rend impérative la mise en œuvre de ces programmes, alors que les lois Grenelle étaient incitatives sur la base d'une démarche volontaire de la part des collectivités intéressées.

D'autre part, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte vient réaffirmer ces ambitions avec un objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020, soit sur une période de 10 années.

B. Le projet de PLP de la MEL : son calendrier d'élaboration

La MEL a voté le principe de mise en place de son PLP par la délibération n°13 B 0221 du 12 avril 2013.

En 2014, il a été réalisé le diagnostic de territoire de la MEL, préalable indispensable et outil d'aide à la décision à l'élaboration du programme proprement dit.

L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration des premières propositions du programme.

Par délibération n°15C1059 du 18 décembre 2015, une Commission Consultative d'élaboration et du suivi du PLP a été mise en place sous la présidence de Monsieur Bernard DEBREU, Vice-Président chargé de la Collecte, du traitement, du tri et de la valorisation des déchets. Composée d'élus métropolitains ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs, elle a défini, au cours du premier semestre 2016, les propositions d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs fixés.

Parallèlement, au printemps 2016, une concertation publique a été organisée auprès des habitants métropolitains. Celle-ci a permis à la Commission consultative d'enrichir le projet du Programme.

Le 29 juin 2016, la Commission consultative a adopté à l'unanimité le projet du PLP.

C. Introduction aux actions du projet de PLP

De par les obligations législatives et réglementaires précitées, la MEL porte le projet du PLP et se veut ambitieuse en matière de prévention et de réduction des déchets.

Sa volonté est d'atteindre une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés sur son territoire en cinq années, ce qui représente une diminution d'environ 66 000 tonnes , soit 60 kg par habitant (actuellement, un habitant métropolitain produit plus de 500 kg de déchets par an).

Pour y parvenir, la MEL programme un budget de 2,255 millions d'euros sur la période 2017 – 2021 et dédie à ce plan des moyens humains représentant un effort supplémentaire d'environ 1 millions d'euros.

Au cours des cinq années du PLP, afin de rechercher l'efficacité maximale de son action en faveur de la réduction des déchets, la MEL érige en principe principal l'expérimentation de diverses actions, sur la base des propositions formulées conjointement par la MEL et les communes. Chaque expérimentation sera suivie d'une évaluation, cela afin d'identifier et, à terme, de généraliser les actions qui s'avèreront les plus optimales.

En effet, le programme du PLP n'est pas figé : il fera, chaque année, l'objet d'une évaluation sur l'impact des actions mises en place, notamment au moyen d'indicateurs. Cette évaluation

sera soumise à l'organe délibérant qui pourra ainsi se prononcer sur la nécessité d'une révision éventuelle dudit programme.

L'ensemble de ces actions sera organisé et mis en œuvre en partenariat très étroit avec les communes de la Métropole, relais indispensables sur les différents territoires. Les expérimentations conduites entre la MEL et les communes pourront, si besoin, mobiliser des acteurs locaux, dont notamment les associations.

En effet, l'efficacité même des actions nécessite une implication de tous les acteurs concernés et la diffusion de l'information au plus près des citoyens.

L'objectif est de développer un programme pertinent et participatif, en prise avec la réalité locale, pour aboutir à des résultats concrets.

D. Le contenu du projet de PLP de la MEL

Afin de mener à bien les différentes expérimentations et leur évaluation, le projet de PLP de la MEL propose 33 actions réparties en 6 axes (dont un axe transversal).

Axe 1 : Devenir éco-exemplaire

Cet axe a pour but de :

- Créer une dynamique d'éco-exemplarité sur le territoire de la MEL en partenariat avec les communes volontaires.
Ce réseau MEL/communes sera un socle commun de pilotage et de décision pour la mise en œuvre des actions du PLP.
- Mettre en place un réseau interne d'éco-exemplarité au sein de la MEL.

Axe 2 : Réduire les déchets alimentaires et de jardin

Une des actions phare de cet axe est l'expérimentation du compostage collectif en pied d'immeuble et dans les jardins partagés (le projet PLP porte sur plus de 8200 foyers), prioritairement dans les zones urbaines où il n'existe pas de collecte des biodéchets.

Au sein de cet axe, seront également mises en œuvre des actions visant à la pratique du compostage individuel et au jardinage au naturel, à l'adoption de poules, à la mise en place de lombrics-composteurs, à la lutte contre le gaspillage alimentaire,...

Ainsi, pour répondre à l'exigence légale de solution « bio déchets » dans chaque foyer avant 2025, la MEL développera, sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en place progressive, simultanée et complémentaire, de composteurs collectifs et de toute autre solution technique permettant d'atteindre l'objectif légal.

Au terme de ces expérimentations et de leur évaluation, les dispositifs les plus efficaces seront généralisés (montée en puissance du déploiement) pour offrir, à l'horizon 2025, des solutions adaptées permettant à tous les habitants de ne plus jeter leurs biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Axe 3 : S'engager vers l'éco-consommation

Les familles « Zéro déchet »

Pour favoriser une réduction significative des quantités de déchets produites par un foyer, des « familles zéro déchet » seront développées sur le territoire métropolitain, en partenariat étroit avec les communes et les habitants volontaires de la Métropole.

Dans ce contexte, des actions partenariales avec le service « Développement durable et transition énergétique » de la MEL sont engagées pour permettre la mise en place, dès 2017, d'un dispositif « familles zéro déchet », à l'exemple de celui développé à Roubaix dans le cadre de sa politique « zéro déchet » mais aussi dans certaines autres communes (Lille, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq,...)

Pour atteindre ces objectifs, la MEL proposera un socle commun à l'ensemble des communes pour leur permettre de s'engager de manière complémentaire au dispositif proposé (création de groupes d'échanges, retours d'expériences des communes déjà engagées dans ce dispositif,...).

Afin de soutenir la participation active des foyers volontaires, des expérimentations d'incitation positive à la réduction des déchets (éco-bonus) seront mises en place par la MEL.

La valorisation des gestes de prévention au sein des foyers

Afin d'accompagner la démarche « Zéro déchet » développée à Roubaix, la MEL conduira, sur un secteur géographique défini avec la ville (environ 500 foyers), et dans le cadre d'une tournée spécifique de collecte des biodéchets, une expérimentation d'une année permettant d'apprécier l'évolution des volumes de déchets, y compris celle des biodéchets.

Ce type d'expérimentation sera également développé sur la Ville de Lille et couplé à une expérimentation de compostage collectif déjà initiée par la commune dans deux quartiers. Cette initiative locale sera co-portée par la MEL.

L'appréciation des évolutions du volume des déchets et de la qualité du tri dans les bacs s'effectuera par enquêtes, et celle-ci s'accompagnera d'actions de sensibilisation des foyers participant à l'expérimentation.

Cette expérimentation permettra ainsi d'organiser une démarche dynamique auprès des habitants et s'accompagnera d'une incitation positive à la réduction des déchets (expérimentation d'éco-bonus).

La réduction des déchets d'emballages

L'objectif de l'axe 3 est aussi de favoriser la réduction des déchets d'emballages par des gestes éco-exemplaires : autocollant « stop-pub » sur les boîtes à lettres, sacs réutilisables, y compris pour les achats en vrac, consommation de l'eau du robinet en verre ou en carafe, réduction des textiles sanitaires jetables,...

Des actions de sensibilisation seront également menées, en collaboration avec les grandes surfaces volontaires (établissement de chartes d'engagement), pour permettre aux consommateurs de mesurer les avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable.

Axe 4 : Favoriser le réemploi, la réparation et l'évitement des déchets dangereux

L'objectif est de communiquer le plus possible autour du réemploi et de la réparation des objets par l'identification et le développement d'équipements appropriés :

- Meilleure visibilité du réemploi dans les déchèteries de la MEL en développant la communication visuelle au sein des déchèteries fixes et mobiles du territoire, ainsi que dans le cadre du service de ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Amélioration de la collecte des TLC (Textiles, Linge, Chaussures) pour réduire leur part dans la fraction des déchets non recyclables (cartographie des points de collecte, extension de ces points,...)
- Promotion et soutiens aux « repair-café » dans les communes du territoire pour proposer des ateliers de réparation comme alternative à l'acte de jeter.
- création d'un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation (dont les pièces détachées).

Axe 5 : Participer aux actions emblématiques locales, nationales et européennes

En matière d'expérimentation locale, la MEL accompagnera notamment les éco- événements et mettra en place des dispositifs pour accompagner la prévention et la réduction des déchets lors des grandes manifestations ou toute autre démarche citoyenne permettant d'agir sur la diminution des volumes de déchets.

L'objectif de cet axe est aussi de rendre visibles les actions mises en œuvre dans le PLP : s'inscrire dans les réseaux nationaux et européens, relayer et promouvoir les campagnes événementielles des communes, associations et autres structures de la MEL.

Axe 6 : Développer des outils de communication et de sensibilisation dédiés au PLP

Il s'agit d'un axe «transversal» aux axes précédents qui permettra de bien identifier les actions du PLP et de mener des campagnes de communication au fur et à mesure de leur déroulement à l'échelle de la Métropole.

Ces actions seront en partie mises en place avec les outils de sensibilisation déjà existants au sein de la direction des Déchets ménagers (intégration de la thématique « prévention » au sein du bus « Info tri », des animations pédagogiques, des brochures...), mais aussi en développant de nouveaux outils (espace Web dédié à la prévention, expositions itinérantes dans les communes,...)

E. Les moyens alloués au PLP

Le budget

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PLP sur la période 2017-2021 est de 2,255 millions d'euros.

Les effectifs

Les actions du PLP concernent un grand nombre d'acteurs (internes et externes à la MEL) et seront principalement gérées par des agents de la direction « Déchets Ménagers ».

Les moyens à allouer au PLP pour sa mise en œuvre et l'atteinte de ses objectifs sont estimés à 6 ETP, dont 3 mobilisables fin 2016 au sein de la direction « Déchets Ménagers ».

Le dossier complet « Projet de Programme Local de Prévention des déchets 2017-2021 » est disponible sur le portail des élus.

En conséquence, la Commission Écologie urbaine consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- d'adopter le projet de Programme Local de Prévention 2017-2021 et d'autoriser la mise en œuvre des actions précitées ;
- d'imputer les dépenses sur l'opération 651O009 «Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés», nature 611, fonction 721, dans la limite des crédits inscrits dans nos documents budgétaires.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 08/12/2016

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué


Arnaud FICOT 

**LES 33 FICHES-ACTION DU
PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION
DES DECHETS DE LA MEL**

Axe 1 :

**Devenir
Éco-exemplaire**

Axe 1: Actions d'éco-exemplarité

FICHE ACTION N°1

Créer une dynamique d'éco-exemplarité sur le territoire de la MEL en partenariat avec les communes volontaires

But :

Amener notre métropole vers un modèle d'éco-exemplarité

Description de l'action :

- Créer des ateliers périodiques avec les communes volontaires pour travailler sur deux axes :
- l'éco-exemplarité dans l'administration communale
 - l'éco-exemplarité sur le territoire communal

Ces ateliers sont un socle de pilotage et de décision pour la mise en œuvre des actions du PLP en partenariat étroit avec les communes.

Objectif visé :

Favoriser les échanges de retours d'expériences et promouvoir les bonnes pratiques afin d'impulser une dynamique d'action sur les communes du territoire métropolitain

Public(s) visé(s) :

Communes (élus, agents communaux)
Habitants

Echelle d'impact de l'action :

Ensemble du territoire de la MEL

Estimation du coût de l'action :

25 000 € dans le cadre des frais liés à la mise en œuvre et à la promotion du réseau (notamment dans le cadre des foyers zéro déchet)

CHIFFRES CLÉS MEL

90 communes composent la MEL

En 2015, la commune de Roubaix est entrée dans le dispositif « zéro déchet ».

De nouvelles communes rentrent dans la démarche « familles zéro déchet » en 2017

Axe 1 : Actions d'éco-exemplarité

FICHE ACTION N°2

Mettre en place un réseau éco-exemplaire au sein de la MEL

But :

Amener notre institution vers un modèle d'éco-exemplarité

Objectif général :

Créer un réseau interservices et favoriser le développement des actions éco-exemplaires au sein des directions et services de la MEL

Description de l'action :

- Capitaliser les expériences d'éco-exemplarité existantes pour les mettre en valeur et/ou en cohérence. Plusieurs actions écoresponsables sont déjà en phase de démarrage au sein de l'institution comme :
 - La nouvelle politique de réduction des impressions papier avec une rationalisation du parc d'imprimantes individuelles et la diminution des tonnes de papier consommées ;
 - La démarche de réduction du papier essuie-mains dans les toilettes par la mise en place de sèche-mains ;
 - Le réemploi des fournitures via la réutilisation des biens dans les services, la revente des biens vers l'extérieur et la recherche de filières de recyclage ;
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire au sein du restaurant métropolitain ;
 - L'instauration de nouveaux critères de prévention dans les marchés publics pour le choix des produits et équipements d'entretien.
- Développer de nouvelles pratiques éco-exemplaires au sein de la MEL (utilisation de produits écologiques, réalisation de réunions pauvres en déchets, réalisation d'un vide dressing via le Comité d'Action Sociale, etc.).
- Mettre en place des ambassadeurs et personnes relais identifiées dans les services et directions.
- Organiser des rencontres à intervalles de temps réguliers avec les différents services pour la mise en place, le suivi et la mesure des actions.
- Intégrer une sensibilisation forte auprès des agents.
- Rédiger et mettre en œuvre une charte préventive auprès du personnel de la MEL.

Public(s) visé(s) :

Services (encadrants et agents) de la MEL

Echelle d'impact de l'action :

Institution Métropole Européenne de Lille

Estimation du coût de l'action :

Coûts propres aux services selon les actions choisies en lien avec leurs activités

CHIFFRES CLÉS MEL

Le diagnostic mené a déjà permis de repérer 7 directions et services identifiés comme acteurs internes à solliciter dans le cadre du programme local de prévention

Axe 2 :

**Réduire les déchets
alimentaires
et de jardin**

Axe 2 : Réduction des déchets alimentaires et de jardin

FICHE ACTION N°3

Expérimenter le compostage collectif

But :

Détourner les flux de bio-déchets et ainsi réduire leur part dans les déchets non recyclables

Objectif général :

Expérimenter le compostage collectif en pied d'immeuble et dans les jardins partagés

Expérimenter le compostage de quartier dans les parcs/jardins communaux

Description de l'action :

- Equiper et suivre 8250 foyers en compostage collectif soit environ 19 000 habitants
- Mettre en place progressivement le compostage collectif sur un total de 70 sites :
 - Tranche 1 : 20 sites de 50 foyers
 - Tranche 2 : 20 sites de 100 foyers
 - Tranche 3 : 15 sites de 150 foyers
 - Tranche 4 : 15 sites de 200 foyers

Public(s) visé(s) :

Particuliers en habitat collectif et/ou individuel

Usagers de jardins partagés

Echelle d'impact de l'action :

19 à 20 000 habitants

Estimation du coût global de l'action :

359 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Une personne produit 76,65 Kg de bio-déchets par an.

La collecte des bio-déchets ne concerne pas actuellement l'habitat collectif.

Le potentiel de réduction des déchets alimentaires et des déchets de jardin par le biais du compostage est de 11,9 kg/an/hab.

FICHE ACTION N°4

Expérimenter le compostage individuel

But :

Détourner les flux de bio-déchets et ainsi réduire leur part dans les déchets non recyclables

Objectif général :

Expérimenter le compostage individuel au sein de foyers possédant un jardin ou jardinet.

Description de l'action :

- Equiper et suivre 1850 foyers en compostage individuel soit environ 4 000 habitants
- Répartir l'expérimentation sur plusieurs zones offrant des caractéristiques d'habitat différentes :
 - Accompagnement d'expérimentation
 - Tranche 1 : 100 foyers
 - Tranche 2 : 250 foyers
 - Tranche 3 : 500 foyers
 - Tranche 4 : 1000 foyers

Public(s) visé(s) :

Particuliers en habitat individuel comprenant un jardin ou jardinet.

Echelle d'impact de l'action :

4 à 5000 habitants

Estimation du coût global de l'action :

76 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Une personne produit 76,65 Kg de bio-déchets par an.

La collecte des bio-déchets ne concerne pas actuellement l'habitat collectif.

Le potentiel de réduction des déchets alimentaires et des déchets de jardin par le biais du compostage est de 11,9 kg/an/hab.

FICHE ACTION N°5

Sensibiliser à la pratique du compostage et au jardinage au naturel

But :

Détourner les flux de bio-déchets et ainsi réduire leur part dans les déchets non recyclables
Diminuer les pollutions liées à l'utilisation des produits phytosanitaires

Objectif général :

Promouvoir le compostage et l'utilisation de produits naturels comme alternative aux pesticides

Description de l'action :

- Créer des supports de sensibilisation spécifiques au compostage et au jardinage au naturel.
- Mettre en place une communication à l'échelle du territoire métropolitain.
- Développer un réseau de testeurs permettant d'échanger sur le sujet et de collecter des informations concernant les quantités de déchets évités.

Public(s) visé(s) :

Particuliers d'habitats individuels avec jardin ou jardinet

Echelle d'impact de l'action :

Ensemble des habitants de la MEL

Estimation du coût global de l'action :

45 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Une personne produit 76,65 Kg de bio-déchets par an.

La collecte des bio-déchets ne concerne pas actuellement l'habitat collectif.

Le potentiel de réduction des déchets alimentaires et des déchets de jardin par le biais du compostage est de 11,9 kg/an/hab.

Axe 2 : Réduction des déchets alimentaires et de jardin

FICHE ACTION N°6

Adopter des poules

But :

Détourner les flux de bio-déchets (plus particulièrement de déchets alimentaires) et ainsi réduire leur part dans les ordures ménagères.

Sensibiliser les particuliers à la réduction des déchets alimentaires.

Objectif général :

Proposer « l'adoption de poules » auprès de 750 foyers (2 poules par foyer).

Engager le consommateur dans une gestion durable de son poulailler.

Description de l'action :

- Communication autour du projet.
- Dotation de poules auprès des familles sélectionnées dans le cadre du projet.
- Financement aux 2/3 des poulaillers.
- Suivi et évaluation de l'action.

Public(s) visé(s) :

Particuliers

Echelle d'impact de l'action :

Expérimentation auprès de 750 foyers soit environ 1700 à 1800 personnes

Estimation du coût de l'action :

90 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Une personne produit 76,65 Kg de bio-déchets par an,
38,8 kg de ces déchets sont des déchets alimentaires.

Une poule peut manger jusqu'à 150 kilos de déchets par an.

FICHE ACTION N°7

Mettre en place des lombrics-composteurs dans les écoles volontaires

But :

Détourner les flux de déchets putrescibles grâce au lombric-compostage et ainsi réduire leur part dans les ordures ménagères

Objectif général :

Sensibiliser les enfants et les enseignants à agir pour la réduction des déchets putrescibles par la mise en place de lombrics-composteurs au sein des classes.

Sensibiliser le particulier sur la faisabilité du lombric-compostage par le biais des actions en école afin d'évaluer la pertinence de la mise en place de lombrics composteurs dans les foyers sans jardin.

Description de l'action :

- Présenter le lombric-composteur et ses avantages aux élèves et enseignants.
- Mettre en fonction le lombric-composteur dans la classe et donner un guide explicatif.
- Suivre, sur une année, les lombric-composteurs et la quantité de déchets évitée grâce à une pesée de ces derniers.
- Réaliser un guide ludique à destination des particuliers par le biais des écoles volontaires.

Public(s) visé(s) :

- 1- Les écoles
- 2- Les particuliers (par l'intermédiaire des écoles)

Echelle d'impact de l'action :

Expérimentation auprès de 320 classes volontaires
Sensibilisation auprès des habitants de la MEL

Coût de l'action :

21 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Une personne produit 76,65 Kg de bio-déchets par an.

22 % de la population à moins de 20 ans.

En 2015, 460 enfants ont été sensibilisés et 6 lombricomposteurs ont été mis en place par la MEL dans des établissements scolaires.

FICHE ACTION N°8

Proposer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

But :

Eviter les flux de déchets alimentaires occasionnés par des gaspillages et ainsi réduire leur part dans les ordures ménagères

Objectif général :

Favoriser des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès de structures d'accueil du public proposant une restauration collective

Description de l'action :

- Sensibiliser par la mise à disposition d'une boîte à outils pédagogiques comprenant une exposition interactive, des balances pour la pesée, un mode d'emploi proposant un cadre ludique d'utilisation ; défi à relever, enjeu pour l'école...

Description du matériel

- 1 exposition dépliant de dimensions variables selon l'âge du public.
- 4 visuels type « kakémonos » (2,2 m * 1m)
- 1 cadre d'utilisation (guide présentant le contexte de mise en œuvre)
- 1 balance (jusqu'à 200 kg)
- 1 contenant cylindrique en plexi (80 cms * 30 cms)
- 20 000 magnets (bons conseils pour limiter le gaspillage alimentaire)

Nombre d'exemplaires du matériel

6 (2 exemplaires pour les primaires, 2 pour les collèges et 2 pour les lycées ou structures accueillant des adultes)

Public(s) visé(s) :

- Établissements scolaires (cantines)
- Structures d'accueil pour adultes (associations, béguinages, centres de formation, CCAS, centres sociaux...)
- Communes

Echelle d'impact de l'action:

Action destinée à l'ensemble des structures d'accueil de public de la MEL proposant une restauration collective

Estimation du coût global de l'action :

75 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Une personne produit 44,5 Kg de déchets alimentaires par an,
5,7 kg de ces déchets n'ont pas été déballés.
22 % de la population à moins de 20 ans

Axe 3 :

**S'engager vers
l'éco-consommation**

Développer des foyers « zéro déchet »

But :

Favoriser une réduction significative des quantités de déchets produites par un foyer

Objectif général :

Modifier les habitudes quotidiennes de consommation des familles volontaires dans le cadre d'un défi zéro déchet porté par la MEL.

Description de l'action :

- Mettre en place, en partenariat avec le service développement durable et transition énergétique, une opération « familles zéro déchet » suivant une méthodologie basée, notamment, sur le retour d'expérience de Roubaix dans le cadre de leur propre défi « familles zéro déchet ».
- Cette action sera menée avec les communes et les habitants volontaires.
- Des éco-bonus seront attribués aux foyers volontaires entrant dans cette démarche afin de soutenir leur participation active à réduire la production de déchets.

Public(s) visé(s) :

Foyers volontaires sur le territoire métropolitain.

Echelle d'impact de l'action :

Action au sein des foyers volontaires suivie par la MEL sous l'impulsion des communes adhérentes.

300 foyers sont prévus la première année et le dispositif sera étendu les années suivantes.

Estimation du coût de l'action :

360 000 € dont 285 000 € dans le cadre du PLP

CHIFFRES CLÉS MEL

Le potentiel de réduction, concernant les ordures ménagères, est de 25,9 kg/an/hab.

Depuis 2015, la commune de Roubaix mène une action similaire sur son territoire.

En 2017, de nouvelles communes du territoire entrent dans la démarche « familles zéro déchet »

62 % de personnes interrogées lors d'une enquête d'opinion se déclarent motivées pour modifier leurs habitudes et réduire leur production de déchets.

FICHE ACTION N°10

Mesurer et Valoriser les gestes de prévention au sein de foyers des villes de Roubaix et de Lille

But :

Mesurer et valoriser une réduction significative des quantités de déchets produites par un foyer

Objectif général :

Mesurer et valoriser les gestes de prévention et la qualité du tri dans les foyers concernés par l'expérimentation,

Comparer la réduction du poids des déchets entre les foyers « Zéro déchet » et les autres foyers présents sur la zone définie.

Description de l'action :

Dans le cadre de la démarche « Zéro déchet » initiée à Roubaix et à Lille, valoriser les foyers les plus vertueux en matière de prévention et de tri des déchets par des expérimentations d'incitation positive à la réduction des déchets (éco-bonus) et mesurer l'impact de leurs gestes.

- Définir les zones d'expérimentation sur les communes de Roubaix et de Lille.
- Développer des foyers témoins sur les zones ciblées.
- Mettre en place le dispositif d'expérimentation, y compris pour la collecte des biodéchets.
- Effectuer des contrôles en amont des collectes (qualité du tri), accompagnés d'actions de sensibilisation, durant la durée de l'expérimentation.
- Mettre en place des expérimentations d'éco-bonus.
- Evaluer les résultats de l'expérimentation globale.

Public(s) visé(s)

- Foyers des communes de Roubaix et de Lille dans le cadre du dispositif « Zéro déchet »,

Echelle d'impact de l'action :

A définir avec le service collecte sur les zones de Roubaix et Lille (environ 1000 foyers)

Estimation du coût de l'action :

280 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Le potentiel de réduction, concernant les ordures ménagères, est de 25,9 kg/an/hab.

62 % de personnes interrogées lors d'une enquête d'opinion se déclarent motivées pour modifier leurs habitudes et réduire leur production de déchets.

Les communes de Lille et de Roubaix mènent actuellement sur leurs territoires des actions fortes dans le cadre de la réduction des déchets.

La ville de Lille compte 231 491 habitants.

La ville de Roubaix compte 95 866 habitants.

Collaborer avec les grandes surfaces volontaires

But :

Favoriser la réduction quantitative des déchets d'emballages

Objectif général :

Favoriser l'engagement de la grande distribution lors d'actions de sensibilisation qui permettront au consommateur de mesurer les avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable

Description de l'action :

- Mise en place au sein de la grande surface de (d') :
- Caddies comparatifs composés de produits du magasin,
 - Etiquetages et affichages au sein des rayons valorisant les produits réducteurs de déchets,
 - Affichages au sein des rayons des pièces détachées d'équipements divers,
 - Supports de communication faisant la promotion de l'évènement au sein du magasin,
 - Une charte d'engagement préétablie entre la grande surface et MEL.

Public(s) visé(s) :

Particuliers
Grandes surfaces

Echelle d'impact de l'action :

Ensemble des grandes surfaces volontaires de la MEL.
Particuliers, clients des grandes surfaces volontaires.

Estimation du coût de l'action

55 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

100 milliards d'emballages produits en France chaque année.

La moitié du volume et le tiers du poids de nos poubelles sont constitués d'emballages.

Le potentiel de réduction des emballages des métropolitains est de 5,8 kg/an/hab.

Actualiser le stand « achats malins »

But :

Favoriser la réduction des déchets d'emballages

Objectif général :

Sensibiliser le consommateur aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable

Description de l'action :

- Mettre en place, dans un espace proposé par la structure d'accueil du public, un stand d'information interactif sur la prévention des déchets d'emballages comprenant deux caddies comparatifs : l'un dit « préventif » et l'autre dit « non préventif ».
- Ce stand permettra au consommateur de simuler une situation d'achat et de pouvoir mesurer les impacts écologiques et économiques de ses choix.

Public(s) visé(s) :

Particuliers

Echelle d'impact de l'action :

Sensibilisation du consommateur
Collaboration avec les grandes surfaces
Action pouvant également être relayée par les associations identifiées comme partenaires de la MEL dans le cadre du PLP

Estimation du coût de l'action :

25 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Chaque année, 100 milliards d'emballages sont produits en France.

La moitié du volume et le tiers du poids de nos poubelles sont constitués d'emballages.

Le potentiel de réduction des emballages de la MEL est de 5,8 kg/an/hab.

Axe 3 : Engagement vers l'éco-consommation

FICHE ACTION N°13

Réaliser un guide de l'éco-consommateur

But :

Permettre au public de se tourner vers une consommation plus responsable favorisant la réduction de ses déchets

Objectif général :

Proposer aux habitants de la MEL un support écrit lui permettant d'approfondir ses connaissances en matière de prévention et de mesurer l'impact de ses gestes sur sa production de déchets

Description de l'action :

- Réactualiser la brochure « conseils pratiques pour jeter moins au quotidien » par la création d'un guide recensant un ensemble de conseils mesurables et applicables au quotidien (geste, action, habitude, etc.).
- Ce guide se voudra ludique, interactif, progressif et permettra au consommateur de s'auto-évaluer et de faire le lien avec les autres actions de sensibilisation à la prévention des déchets.
- Il sera à la fois distribué aux habitants dans le cadre de sensibilisations et téléchargeable sur le site internet de la MEL.
- Il comprendra également un calendrier des produits saisonniers et locaux
- La création d'objets modulables simples d'accès et visibles (type magnets) s'ajoutera en complément

Public(s) visé(s) :

Tout public

Echelle d'impact de l'action :

Mise à disposition du guide pour l'ensemble des habitants de la MEL

Estimation du coût de l'action

15 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Environ 3 000 brochures « conseils pratiques » distribuées chaque année

FICHE ACTION N°14

Créer un annuaire de la prévention des déchets

But :

Détourner les flux d'encombrants et de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) usagés vers les filières du réemploi et de la réparation

De manière générale, favoriser la consommation responsable

Objectif général :

Recenser et promouvoir les acteurs favorisant le réemploi, la réparation, les pièces détachées, le vrac, la consigne, les produits saisonniers et/ou locaux, les produits biologiques, etc.

Description de l'action :

- Créer un moteur de recherche via le site internet dédié au PLP permettant de trouver par le biais d'indicateurs (produits, type de service, situation géographique, etc.) une structure qui répond aux besoins exprimés

Public(s) visé(s) :

Particuliers

Acteurs de la prévention des déchets

Echelle :

Outil de recherche mis à disposition de l'ensemble du territoire métropolitain

Estimation du coût de l'action :

60 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

En 2015, 188 452 tonnes d'encombrants ont été collectées dont 4 602 tonnes de DEEE.

Le potentiel de réduction des déchets encombrants est de 11,6 kg/an/hab.

Le potentiel de réduction des DEEE est de 0,2 kg/an/hab.

FICHE ACTION N°15

Mettre à disposition l'autocollant « stop-pub »

But :

Favoriser la réduction de déchets en papier issus de la distribution massive d'imprimés publicitaires non sollicités

Objectif visé :

Mettre à disposition environ 150 000 autocollants stop-pub dans les diverses structures d'accueil du public du territoire.

Légitimer le stop-pub dans les habitats collectifs.

Description de l'action :

- Extension et développement de la mise à disposition de l'autocollant stop-pub de la MEL dans les diverses structures d'accueil du public (mairies, déchèteries, offices de tourisme, bailleurs, etc.) et sur le site internet.
- Affiches (avec logo PLP) à disposition pour les structures d'accueil du public.
- Echange avec les bailleurs sociaux des possibilités de légitimer le stop-pub dans les habitats collectifs.

Public(s) visé(s) :

Foyers

Echelle d'impact de l'action :

Ensemble des habitats collectifs et individuels du territoire.

Structures diverses d'accueil du public.

Estimation du coût de l'action

9 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Les imprimés publicitaires non sollicités représentent 40 kg de déchets par an et par foyer, Soit 16, 5% du bac des recyclables sur la MEL.

Le potentiel d'évitement concernant ce type de déchet est de 2,5 kg/an/hab.

31 159 stop pub ont été mis à disposition par la MEL en 2015.

Promouvoir les sacs réutilisables

But :

Favoriser la réduction des sacs plastiques jetables par la promotion de sacs réutilisables

Objectif visé :

Réduire la consommation de sacs à usage unique

Description de l'action :

- Sensibilisation du particulier à l'intérêt d'utiliser des sacs réutilisables via les brochures, le site internet, l'exposition, etc.
- Mise à disposition d'environ 7 500 sacs réutilisables lors d'événementiels de la MEL ou de ses partenaires.
- Mise à disposition d'environ 7500 sacs réutilisables en tissu pour le vrac.

Public(s) visé(s) :

Personnel de la MEL
Particuliers ayant été sensibilisés par l'un des outils du programme

Echelle d'impact de l'action :

Environ 7500 personnes disposeront d'un sac réutilisable pour leurs courses ainsi que pour leurs achats de vrac.
La sensibilisation est destinée à l'ensemble du territoire de la MEL

Estimation du coût de l'action :

30 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

17,7 milliards de sacs en plastique à usage unique ont été distribués en France en 2014.
Le nombre de sacs plastiques de caisse distribués dans les **grandes surfaces alimentaires** a été divisé par 15, passant de 10.5 milliards à **700 millions** entre 2002 et 2011.
Un français utilise en moyenne 80 sacs plastiques par an.

Axe 3 : Engagement vers l'éco-consommation

FICHE ACTION N°17

Promouvoir l'eau du robinet

But :

Favoriser la réduction des quantités de bouteilles d'eau en plastique et/ou en verre consommées dans les foyers

Objectif général :

Sensibiliser le consommateur sur les avantages de consommer l'eau du robinet

Description de l'action :

- Informer au travers des différents outils de communication sur les avantages à consommer l'eau du robinet en s'appuyant sur les actions menées par la direction Eau de la MEL (brochures d'information, bar à eau, exposition du cycle de l'eau, etc.).

Public(s) visé(s) :

Foyers

Echelle d'impact de l'action:

Sensibilisation sur l'ensemble des structures du territoire de la MEL

Estimation du coût de l'action :

10 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

51 % des personnes interrogées lors d'une enquête d'opinion ne boivent jamais l'eau du robinet. Le potentiel de réduction de bouteilles d'eau est de 2,7kg/an/hab.

Lutter contre les textiles sanitaires jetables

But :

Favoriser la réduction des textiles sanitaires jetables

Objectif général :

Promouvoir l'utilisation de solutions durables en alternative aux produits jetables

Description de l'action :

- Promouvoir les solutions durables en alternative aux textiles sanitaires jetables (couches, lingettes...) via les outils de sensibilisation du PLP (guides, expositions...).
- Observer et analyser les actions de la ville de Roubaix dans le cadre du Zéro Déchet et de la généralisation des couches lavables souhaitée sur leur territoire.
- Etude sur l'intérêt du développement de l'utilisation des couches réutilisables.
- Identification des entreprises de lavages existantes.

Public(s) visé(s) :

Crèches
Maternité
Particuliers

Echelle d'impact de l'action:

Sensibilisation sur l'ensemble du territoire de la MEL
Cible d'expérimentation à déterminer selon les retours d'étude

Estimation du coût de l'action :

5000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Les textiles sanitaires représentent un peu plus de 15% du volume des ordures ménagères résiduelles. Soit près de 33 kg/an/hab.

Parmi ces déchets, les couches et les lingettes représentent la plus grosse fraction.

Le potentiel d'évitement concernant les couches est de 0,8 kg/an /hab.

Axe 4 :

**Favoriser le Réemploi, la
Réparation et l'Évitement
des déchets dangereux**

FICHE ACTION N°19

Identifier le réemploi et la prévention au sein des déchèteries de la MEL et du service d'encombrants

But :

Rendre visible et compréhensible la prévention des déchets et le réemploi

Objectif général :

Développer la communication visuelle concernant le réemploi au sein des déchèteries fixes et mobiles du territoire ainsi que dans le cadre du service de ramassage des encombrants sur rendez-vous

Description de l'action :

- Intégrer des panneaux de sensibilisation au réemploi à l'entrée des déchèteries.
- Renforcer l'identification des locaux réemploi et des points d'apport de Textiles Linge et Chaussures (TLC).
- Ajouter les coordonnées des ressourceries prestataires de la MEL.
- Améliorer la sensibilisation des agents des déchèteries et des agents de la plate forme de prise de rendez-vous.
- Ajouter des messages sur le réemploi dans le guide des encombrants.

Public(s) visé(s) :

- 1- Particuliers
- 2- Agents des déchetteries

Echelle :

Action menée au sein de l'ensemble des déchetteries du territoire
Sensibilisation auprès de tous les particuliers via les supports d'information

Estimation du coût de l'action :

135 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

En 2015, 491 tonnes de déchets ont été collectés dans les locaux réemploi.

3 Ressourceries prestataires de la MEL sont présentes sur le territoire (Marquillies, Halluin, Seclin).
48% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête d'opinion affirment donner leurs objets pour le réemploi.

45% déclarent jeter des objets car ils pensent que ces derniers sont trop abimés pour être vendus ou donnés.

FICHE ACTION N°20

Développer la collecte de Textiles, Linges, Chaussures (TLC)

But :

Réduire la part des déchets textiles, linges et chaussures dans la fraction des déchets non recyclables

Objectif général :

Promouvoir le réemploi des TLC (Textiles, Linge, Chaussures)

Description de l'action :

- Créer une cartographie des points de collecte sur le site internet de la MEL (dans le cadre d'une cartographie globale).
- Etendre les points de collecte des TLC via une politique organisée sur le territoire métropolitain.
- Sensibiliser les usagers à l'existence d'une filière spécifique de gestion des TLC.
- Campagne de communication adaptée sur les types de TLC acceptés dans les containers.

Public(s) visé(s) :

Tout public

Echelle :

Extension des points de TLC sur l'ensemble du territoire métropolitain
Sensibilisation pour l'ensemble des usagers

Estimation du coût de l'action :

Budget intégré dans le cadre des actions du service déchetteries / déchets encombrants

CHIFFRES CLÉS MEL

Dans le cadre de l'enquête d'opinion 55 % des interrogés favorisent le don de vêtements.

29 % favorisent la mise en conteneur à textiles

La promotion du réemploi des textiles représente un potentiel de 0,1 kg/an/hab.

Axe 4 : Réemploi, Réparation et Évitement des déchets dangereux

FICHE ACTION N°21

Promouvoir les Repair cafés

But :

Détourner les flux de déchets des petits Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et promouvoir l'économie circulaire

Objectif visé :

Proposer aux particuliers la réparation comme alternative à l'acte de jeter

Description de l'action :

- Mise en place d'une communication autour des ateliers de réparation comme alternative à l'acte de jeter.
- Création d'un réseau de Repair cafés.
- Incitation et appui aux communes dans la mise en œuvre de Repair cafés.
- Recensement et promotion des acteurs de la réparation.
- Mise à disposition d'outils professionnels dans le cadre des Repair cafés.

Public(s) visé(s) :

Particuliers
Communes
Acteurs de la réparation

Echelle :

Réseau à développer sur l'ensemble du territoire avec les communes volontaires

Estimation du coût de l'action :

10 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

En 2015, 4 602 tonnes de DEEE ont été collectées.

Le potentiel de réduction des DEEE est de 0,2 kg/an/hab.

65 % des personnes interrogées lors d'une enquête d'opinion déclarent réparer régulièrement leurs objets.

Axe 4 : Réemploi, Réparation et Évitement des déchets dangereux

FICHE ACTION N°22

Communiquer autour du réemploi

But :

Détourner les flux de déchets des petits Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et promouvoir l'économie circulaire

Objectif visé :

Favoriser et adapter la communication autour du réemploi

Description de l'action :

- Favoriser les initiatives de réemploi et de réparation par :
 - Une plateforme web de la MEL permettant aux communes de promouvoir et d'échanger sur leurs évènements (malle aux vêtements, repair café...),
 - Une communication hiérarchisée autour du réemploi (1- je réemploi moi-même, 2- je dépose mon déchet dans un moyen de collecte favorisant le réemploi),
 - La mise à disposition d'autocollants favorisant l'échange et le don pour les particuliers.

Public(s) visé(s) :

Particuliers
Communes
Acteurs de la réparation

Echelle :

Plateforme mise à disposition de l'ensemble des communes de la MEL
Communication visant l'ensemble des particuliers du territoire

Estimation du coût de l'action :

10 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

En 2015, 4 602 tonnes de DEEE ont été collectées.

Le potentiel de réduction des DEEE est de 0,2 kg/an/hab.

65 % des personnes interrogées lors d'une enquête d'opinion déclarent réparer régulièrement leurs objets.

FICHE ACTION N°23

Sensibiliser à l'évitement des déchets dangereux

But :

Favoriser la prévention qualitative en limitant l'utilisation de produits dangereux

Objectif visé :

Faire prendre conscience aux particuliers de la dangerosité de certains déchets et de leur impact sur l'environnement.

Proposer des alternatives responsables et durables à l'utilisation de produits dangereux.

Description de l'action :

- Identification et recensement des produits dangereux.
- Communication et information via les supports de communication et de sensibilisation du PLP sur les produits dangereux, leurs impacts (sur l'environnement et la santé) et leurs alternatives (piles rechargeables, produits écologiques, jardinage au naturel, etc.).
- Intégration d'alternatives préventives dans le guide des Déchets Diffus Spécifiques (DDS).
- Réalisation d'un guide spécifique et d'un plan média adapté.

Public(s) visé(s) :

Particuliers

Echelle d'impact de l'action:

Sensibilisation étendue à l'ensemble du territoire de la MEL

Estimation du coût de l'action :

30 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

En 2015, 1 194 tonnes de déchets diffus spécifiques ont été collectées sur la MEL.

Dans le cadre de l'enquête d'opinion, 40 % des personnes interrogées ne savent pas citer d'actions permettant de limiter les déchets dangereux.

Axe 5 :

**Participer aux actions
emblématiques locales,
nationales
et européennes**

Axe 5 : Actions emblématiques nationales

FICHE ACTION N°24

Relayer et promouvoir les éco événements

But :

Promouvoir les actions externes

Objectif général :

Promouvoir et accompagner les éco-événements favorisant la prévention des déchets sur le territoire de la MEL.

Description de l'action :

- En matière d'expérimentation, la métropole Européenne de Lille soutiendra les éco événements mettant en avant des dispositifs pour accompagner la prévention des déchets lors des grandes manifestations, ou toute autre démarche citoyenne permettant d'agir sur la réduction des volumes et des poids de déchets (éco-cups, fontaines iléo...).
- Utiliser l'espace Web de la MEL pour promouvoir les événementiels portés par les communes, associations... ainsi que pour soutenir la diffusion d'informations sur la prévention des déchets.
- Inscrire également cette démarche au sein des applications web développées par la MEL.

Public(s) visé(s) :

Particuliers par l'intermédiaire des communes,

Echelle d'impact de l'information :

Zone d'expérimentation à déterminer selon les éco-événements favorisant la réduction des déchets.

Estimation du coût de l'action :

100 000 €

Axe 5 : Actions emblématiques nationales

FICHE ACTION N°25

Participer aux évènements locaux, nationaux et européens

But :

Sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant

Objectif général:

Mettre en œuvre les actions de sensibilisation du Programme Local de Prévention de la MEL selon les besoins des structures demandeuses

Description de l'action :

Mettre à disposition et impliquer nos actions de sensibilisation lors des évènements européens et nationaux comme lors de :

- [La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets](#) (SERD). Initiative visant à promouvoir la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion durable des ressources et des déchets durant une même semaine. Elle s'adresse aussi bien aux administrations et collectivités, aux associations, qu'aux scolaires et au grand public.
- [La tournée des déééglingués](#). Evènement national, durant une semaine, où les communes, les déchèteries et les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont mobilisés pour transmettre les gestes simples de la collecte et du recyclage des DEEE au grand public grâce à des actions de sensibilisation ludiques. Chaque ville propose des animations originales et décalées dans la tonalité des DÉÉÉglingués, pour inciter les habitants à rapporter leurs DEEE dans les points de collecte.
- [La Semaine Européenne du Développement Durable](#) (SEDD). Puissant vecteur de mobilisation contre le changement climatique, déclaré « grande cause nationale ». Elle regroupe diverses thématiques : consommation, biodiversité, climat, déchets, eau, énergie, habitat, loisirs, tourisme, urbanisme, jardinage, etc.

Public(s) visé(s) :

Tout public

Echelle d'impact de l'action :

Sensibilisation événementielle, une semaine par an

Estimation du coût de l'action :

Pas de budget spécifique identifié

Axe 5 : Actions emblématiques nationales

FICHE ACTION N°26

S'inscrire dans les réseaux nationaux et européens

But :

Etre en cohérence avec les actions nationales et européennes

Objectif général :

S'inscrire dans les réseaux nationaux et européens en lien avec la prévention des déchets (Sinoé, Réseau A3p Ademe, Zero Waste, Amorce...) dans l'objectif de promouvoir les actions de prévention menées par la MEL et de s'inscrire dans une cohérence globale d'action

Description de l'action :

Inscription et participation au sein des réseaux tout au long du PLP selon la pertinence des réseaux en lien avec les actions de prévention menées par la MEL

Public(s) visé(s) :

Echange entre responsables du PLP de la MEL et les membres des réseaux concernés

Echelle d'impact de l'action:

Inscription de la MEL dans une dynamique nationale et européenne

Estimation du coût de l'action :

A déterminer selon les réseaux identifiés au cours du PLP

Fil conducteur :

**Développer des outils de
communication et de
sensibilisation dédiés au PLP**

FICHE ACTION N°27

Identifier le PLP et mener des campagnes de communication

But :

Faire connaître le Programme Local de Prévention des déchets (PLP) à l'échelle de la métropole

Objectif général :

Identifier et rendre visible le Programme Local de Prévention de la MEL grâce à différents supports de communication

Description de l'action :

- Création d'un visuel spécifique en cohérence avec la ligne éditoriale et la ligne graphique de la MEL (logo, charte graphique, phrase d'accroche, etc.) qui sera apposé sur tout support de communication et de sensibilisation relatif au PLP.
- Mise en place d'une campagne de communication autour du PLP visant à informer le plus large public sur l'existence du programme et sur l'objectif de réduire la production de déchets sur le territoire métropolitain.

Public(s) visé(s) :

Tout public métropolitain

Echelle d'impact de l'action :

Communication promotionnelle sur l'ensemble du territoire métropolitain

Estimation du coût de l'action :

130 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

1 119 877 habitants
90 communes

FICHE ACTION N°28

Intégrer la Prévention des déchets dans le Bus Info Tri

But :

Etendre la sensibilisation à la prévention des déchets dans le cadre des actions du Bus Info Tri

Objectif général :

Intégrer les différentes informations et messages principaux de la prévention dans le Bus Info Tri

Description de l'action :

➤ Réaménagement du Bus info Tri par :

- La mise en place de panneaux d'information supplémentaires présentant les messages principaux de la prévention,
- La création d'une vidéo,
- L'aménagement d'un jeu tactile à destination des enfants,
- La création d'un jeu multimédia à destination des enfants et des jeunes.

Public(s) visé(s) :

Tout public

Echelle d'impact de l'action :

Le Bus Info Tri se rend dans toutes les communes et structures de la métropole selon la demande

Estimation du coût de l'action :

50 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL 2015

375 interventions ont été réalisées soit 8 256 personnes sensibilisées

FICHE ACTION N°29

Créer des animations pédagogiques sur la prévention des déchets

But :

Etendre la sensibilisation à la prévention des déchets dans le cadre des animations pédagogiques

Objectif général :

Proposer des animations pédagogiques visant à réduire la production de déchets au sein des établissements scolaires et des diverses structures d'accueil du public

Description de l'action :

- Création de 4 animations à destination des établissements scolaires :
 - 1 animation pour les classes de cycle 2 (CP, CE1)
 - 1 animation pour les classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2)
 - 1 animation pour les classes des collèges de 6^{ème} et de 5^{ème}.
 - 1 animation pour les classes des collèges de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Création d'un cahier pédagogique recensant les possibilités d'actions concrètes que les enseignants peuvent ensuite mettre en place avec leurs élèves au sein de l'école.
- Actualisation de 2 outils de sensibilisation à destination des lycées et des établissements d'accueil de public adulte :
 - 1 animation sur la thématique de la production des déchets d'emballages et de ses impacts
 - 1 réunion d'information sur la prévention des déchets présentant les différents gestes applicables au quotidien.

Public(s) visé(s) :

Scolaires et structures d'accueil pour adultes (centres de formation, béguinages, associations...)

Echelle d'impact de l'action :

Les animations pédagogiques sont proposées dans tous les établissements scolaires et toutes les structures d'accueil du public sur demande

Estimation du coût de l'action :

110 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL 2015

7 202 enfants sensibilisés et 340 interventions en milieu scolaire.

210 enfants sensibilisés et 5 interventions en accueil de loisirs.

1 452 adultes sensibilisés lors de 41 interventions en structure d'accueil de public adulte.

FICHE ACTION N°30

Ajouter de supports visuels sur la prévention dans les circuits de visites des 4 sites de traitement des déchets

But :

Etendre la sensibilisation à la prévention des déchets dans le cadre des visites des sites de traitement de déchets de la MEL

Objectif général :

Etendre le champ de sensibilisation à la réduction des déchets dans le cadre des visites des sites de traitement

Description de l'action :

- Ajouter des supports visuels présentant les quantités de déchets produites par type de déchets complétés par des messages préventifs adaptés

Public(s) visé(s) :

Scolaires à partir de 10 ans & adultes

Echelle d'impact de l'action :

Sensibilisation dans le cadre des visites des deux centres de tri, du Centre de Valorisation Organique et du Centre de Valorisation Energétique

Estimation du coût de l'action :

80 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL 2015

6 196 personnes sensibilisées.
545 visites réalisées.

FICHE ACTION N°31

Développer les messages de prévention dans les sensibilisations en porte à porte auprès des habitants

But :

Etendre la sensibilisation à la prévention des déchets dans le cadre des supports d'information sur la gestion des déchets déjà existants

Objectif général.

Intégrer des messages préventifs prioritaires dans les guides du tri distribués et dans les actions de sensibilisation en porte à porte de la direction des déchets ménagers

Description de l'action :

- Réactualisation et remise en forme des mini-guides de la collecte sélective et des déchets encombrants en incluant les principaux conseils pratiques visant à réduire notre production de déchets au quotidien.
- Intégrer les messages de sensibilisation prioritaires de la prévention des déchets dans le cadre des actions de sensibilisation à domicile.

Public(s) visé(s) :

Particuliers

Echelle d'impact de l'action:

Supports de communication diffusés sur l'ensemble du territoire

Estimation du coût de l'action :

Budget intégrant les actions du service pédagogie et animation

CHIFFRES CLÉS MEL 2015

52 080 personnes sensibilisées en porte à porte
Environ 120 000 mini-guides distribués par an

FICHE ACTION N°32

Proposer une exposition itinérante sur la prévention

But :

Mettre à disposition, de diverses structures accueillant du public, une information complète présentant les enjeux de la prévention ainsi que les avantages des gestes préventifs favorisant une réduction des déchets à la source

Objectif général :

Créer et mettre à disposition une exposition autonome et itinérante sur cette thématique

Description de l'action :

- Exposition itinérante de type « parapluie » qui pourra être installée à la fois dans les structures d'accueil du public (mairie, école de consommateurs, etc.) et lors de toutes manifestations en lien avec la prévention des déchets. Exposition libre sans présence d'un animateur de la MEL.

Description du matériel :

- 3 expositions dépliantes dites « parapluies » de chacune 2,2 m de haut sur 2,4 m de large (une exposition par objectif).
- Pour chaque exposition, 3 visuels magnétiques et enroulables.
- 2 jeux de bacs de tri bi-flux transparents (ou en partie transparents)
- 2 jeux de bacs de tri mono-flux transparents (ou en partie transparents)
- 4 kakémonos (1,5 m * 2,2 m) reprenant le visuel des bacs

Public(s) visé(s) :

Exposition de prêt tout public

Echelle :

Sensibilisation étendue

Estimation du coût :

25 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL 2015

377 journées de prêt

(Concernant l'exposition déjà existante sur la thématique du tri et de la valorisation)

FICHE ACTION N°33

Créer un Espace Web dédié à la prévention sur le site internet de la MEL

But :

Communiquer sur la prévention des déchets et sur le Programme Local de Prévention des déchets grâce aux supports multimédia

Objectif général :

Intégrer dans le cadre du site web de la MEL, des pages interactives permettant de communiquer sur toutes les informations liées au PLP (événementiels, conseils,...) et de mesurer l'impact de nos gestes préventifs

Description de l'action :

➤ Cet espace comprendra notamment :

- Une cartographie « intelligente » intégrant les points de collecte Textiles, Linges et Chaussures (TLC), les déchèteries, les ressourceries, les acteurs du réemploi et de la réparation...
- Un calendrier des événements de la prévention des déchets sur le territoire de la MEL.
- Une plateforme d'échanges entre les communes du territoire.
- La dématérialisation des guides et autres supports de communication du PLP (guide de l'éco-consommateur, de l'évitement des déchets dangereux, vidéo du compostage, stop-pub, etc...)
- Un annuaire de la réparation et du réemploi et des pièces détachées.
- Des jeux, tests et/ou autres activités interactives permettant de mesurer notre « éco-citoyenneté », et aussi de mesurer l'impact de nos gestes sur notre production de déchets.
- Les diverses actualités de la prévention des déchets.

Public(s) visé(s) :

Tout public

Echelle :

Communication proposée sur le Web est donc accessible de tous

Estimation du coût :

110 000 €

CHIFFRES CLÉS MEL

Le « service déchets » figure parmi les services les plus sollicités sur le site internet de la MEL

**ECHEANCES ET MOYENS NECESSAIRES
A LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION
DES DECHETS DE LA MEL**

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLP

	2017	2018	2019	2020	2021	période
1- Créer une dynamique éco-exemplaire sur la Mel avec les communes volontaires						2017-2021
2- Mettre en place un réseau éco-exemplaire au sein de la MEL						2017-2021
3- Expérimenter le compostage collectif						2017-2021
4- Expérimenter le compostage individuel						2017-2021
5- Sensibiliser à la pratique du compostage et du jardinage au naturel						2018-2021
6- Adopter des poules						2018-2019
7- Mettre en place des lombrics composteurs dans les écoles volontaires						2017-2021
8-proposer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire						2018-2021
9- Développer des foyers "zéro déchet"						2017-2021
10- Mesurer et valoriser les gestes de prévention au sein des foyers zéro déchet						2017-2018
11- Collaborer avec les grandes surfaces volontaires						2019-2021
12- Actualiser le stand "achats malins"						2018-2021
13- Réaliser un guide de l'éco consommateur						2018-2021
14- Créer un annuaire de la prévention des déchets						2019-2021
15- Mettre à disposition l'autocollant "stop-pub"						2017-2021
16- Promouvoir les sacs réutilisables						2 017
17- Promouvoir l'eau du robinet						2018-2021
18- Lutter contre les textiles sanitaires jetables						2018-2021
19- Identifier le réemploi et la prévention au sein des déchèteries de la MEL						2017-2019
20- Développer la collecte de Textiles, Linges, Chaussures (TLC)						2018-2021
21- Promouvoir les repair cafés						2019-2021
22- Communiquer autour du réemploi						2018-2021
23- Sensibiliser à l'évitement des déchets dangereux						2019-2020
24- Relayer et promouvoir les éco-événements						2017-2021
25- Participer aux évènements locaux, nationaux et européens						2017-2021
26- S'inscrire dans les réseaux nationaux et européens						2017-2021
27- Identifier le PLP et mener des campagnes de communication						2017-2021
28- Intégrer la prévention des déchets dans le bus infos tri						2017-2021
29- Créer des animations pédagogiques sur la prévention des déchets						2017-2021
30- Ajouter un espace de sensibilisation à la prévention dans les sites de traitement						2017-2021
31- Intégrer la prévention dans la sensibilisation en porte à porte						2017-2021
32- Proposer une exposition itinérante sur la prévention						2017-2021
33- Créer un espace Web dédié à la prévention sur le site internet de la MEL						2018-2021
Nombre d'actions mises en œuvre par an	19	28	31	29	28	2017-2021

CALENDRIER BUDGETAIRE DU PLP

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
1- Créer une dynamique éco-exemplaire sur la Mel avec les communes volontaires	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
2- Mettre en place un réseau éco-exemplaire au sein de la MEL	lignes budgétaires des services concernés					
3- Expérimenter le compostage collectif	15 000	60 000	75 000	85 000	124 000	359 000
4- Expérimenter le compostage individuel	2 000	4 000	10 000	20 000	40 000	76 000
5- Sensibiliser à la pratique du compostage et du jardinage au naturel		30 000	15 000			45 000
6- Adopter des poules		45 000	45 000			90 000
7- Mettre en place des lombrics composteurs dans les écoles volontaires	5 000	4 000	4 000	4 000	4 000	21 000
8-proposer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire		25 000	25 000	25 000		75 000
9- Développer des foyers "zéro déchet"	37 000	37 000	37 000	87 000	87 000	285 000
10- Mesurer et valoriser les gestes de prevention au sein des foyers zéro déchet	280 000					280 000
11- Collaborer avec les grandes surfaces volontaires			55 000			55 000
12- Actualiser le stand "achats malins"		15 000	10 000			25 000
13- Réaliser un guide de l'éco consommateur		15 000				15 000
14- Créer un annuaire de la prévention des déchets			60 000			60 000
15- Mettre à disposition l'autocollant "stop-pub"	3 000		3 000		3 000	9 000
16- Promouvoir les sacs réutilisables	30 000					30 000
17- Promouvoir l'eau du robinet		10 000				10 000
18- Lutter contre les textiles sanitaires jetables		5 000				5 000
19- Identifier le réemploi et la prévention au sein des déchèteries de la MEL	45 000	45 000	45 000			135 000
20- Développer la collecte de Textiles, Linges, Chaussures (TLC)		Autres lignes budgétaires				
21- Promouvoir les repair cafés		10 000				10 000
22- Communiquer autour du réemploi		10 000				10 000
23- Sensibiliser à l'évitement des déchets dangereux			15 000	15 000		30 000
24- Relayer et promouvoir les éco-événements	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
25- Participer aux événements locaux, nationaux et européens	Supports réalisés dans les autres actions du PLP					
26- S'inscrire dans les réseaux nationaux et européens		Autres lignes budgétaires				
27- Identifier le PLP et mener des campagnes de communication	50 000	20 000	20 000	20 000	20 000	130 000
28- Intégrer la prévention des déchets dans le bus infos tri	25 000	25 000				50 000
29- Créer des animations pédagogiques sur la prévention des déchets	35 000	35 000	20 000	20 000		110 000
30- Ajouter un espace de sensibilisation à la prevention dans les sites de traitement	40 000	40 000				80 000
31- Intégrer la prévention dans la sensibilisation en porte à porte		Autres lignes budgétaires				
32- Proposer une exposition itinérante sur la prévention	25 000					25 000
33- Créer un espace Web dédié à la prévention sur le site internet de la MEL		50 000	20 000	20 000	20 000	110 000
Coût du programme	617 000	510 000	484 000	321 000	323 000	2 255 000

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES

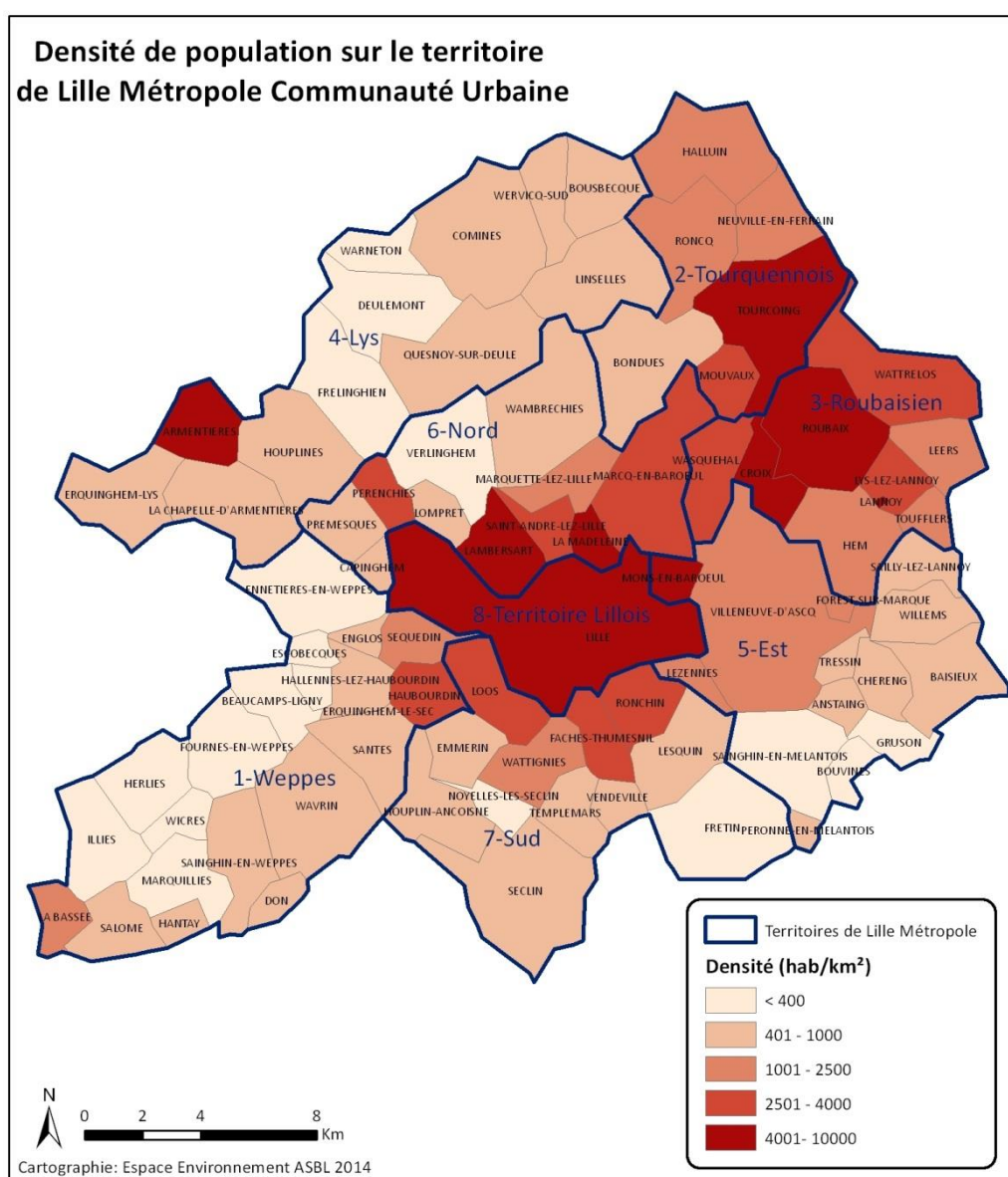
		Moyens mobilisés sur le PLP dans la DDM	À compléter
ETP 1 (100 %) Coordination, encadrement du PLP	Mise en œuvre et suivi du PLP Evaluation annuelle des actions du programme Réadaptation des actions en fonction des besoins Encadrement des moyens humains Suivi de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLP	1 ETP	0
ETP 2 (100%)	Réalisation du guide de l'éco-consommateur Réalisation des supports, identification de la prévention en déchetterie Réalisation des sacs réutilisables - Réalisation des mini-guides Exposition itinérante sur la prévention Site internet MEL - Annuaire de la prévention	0,5 ETP	0
ETP 3 (50%)	Pratiques des animations pédagogiques Participation aux manifestations emblématiques	0,5 ETP	0
ETP 4 (50%)	Animations prévention dans le cadre du bus infos tri Mise en place des lombrics composteurs dans les écoles volontaires	0,5 ETP	0
ETP 5 (50%)	Visites de sites de traitement (incluant la prévention)	0,5 ETP	0
ETP 6 (100 %) Réduction des bio déchets	Expérimentation du compostage collectif (70 sites, 19 000 habitants) Expérimentation du compostage individuel (1850 foyers, 4 000 habitants) Adoption de poules Sensibilisation de la population au compostage individuel et au jardinage au naturel Action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	0	1 ETP
ETP 7 (100 %) Animation des réseaux	Animation du réseau-exemplaire MEL Animation du réseau des communes volontaires Suivi des partenariats (associations...) Suivi des foyers « zéro déchet » Collaboration avec les grandes surfaces Animation du réseau repair café	0	1 ETP
ETP 8 (100%) Sensibilisation du public	Animation de stand (achats malins, eau du robinet...) Diffusion et gestion du stop-pub Réunions publiques Animations tout public (primaires, collèges, lycées, structures d'insertion, associations....) Promotion de la collecte des TLC	0	1 ETP
Total		3	3

ANNEXES

BILAN DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DE LA MEL : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

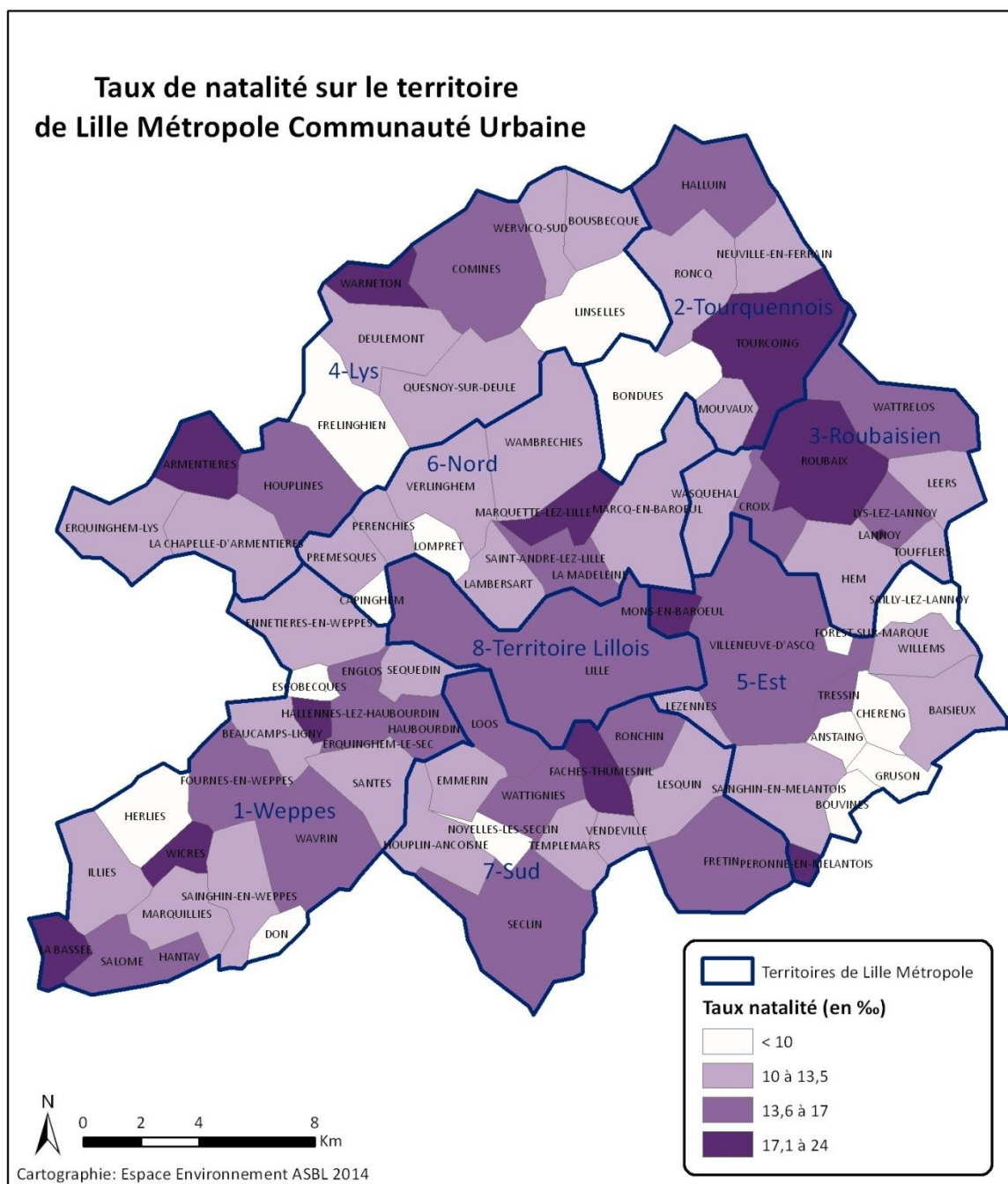
■ Un territoire densément peuplé

- La MEL regroupe 85 communes à la fois urbaines et rurales et accueille une population de 1 113 833 habitants (source Insee 2011), sur un territoire de plus de 60 000 hectares.
- Elle représente plus d'1/4 de la population totale de la région Nord-Pas-de-Calais, mais 5% seulement de sa superficie totale.
- La population de la MEL connaît une progression moyenne de 2% par an depuis 1982.
- La majorité du territoire est occupée par des espaces artificialisés et une densité de population qui la place au 2^{ème} rang des métropoles à l'échelle nationale.



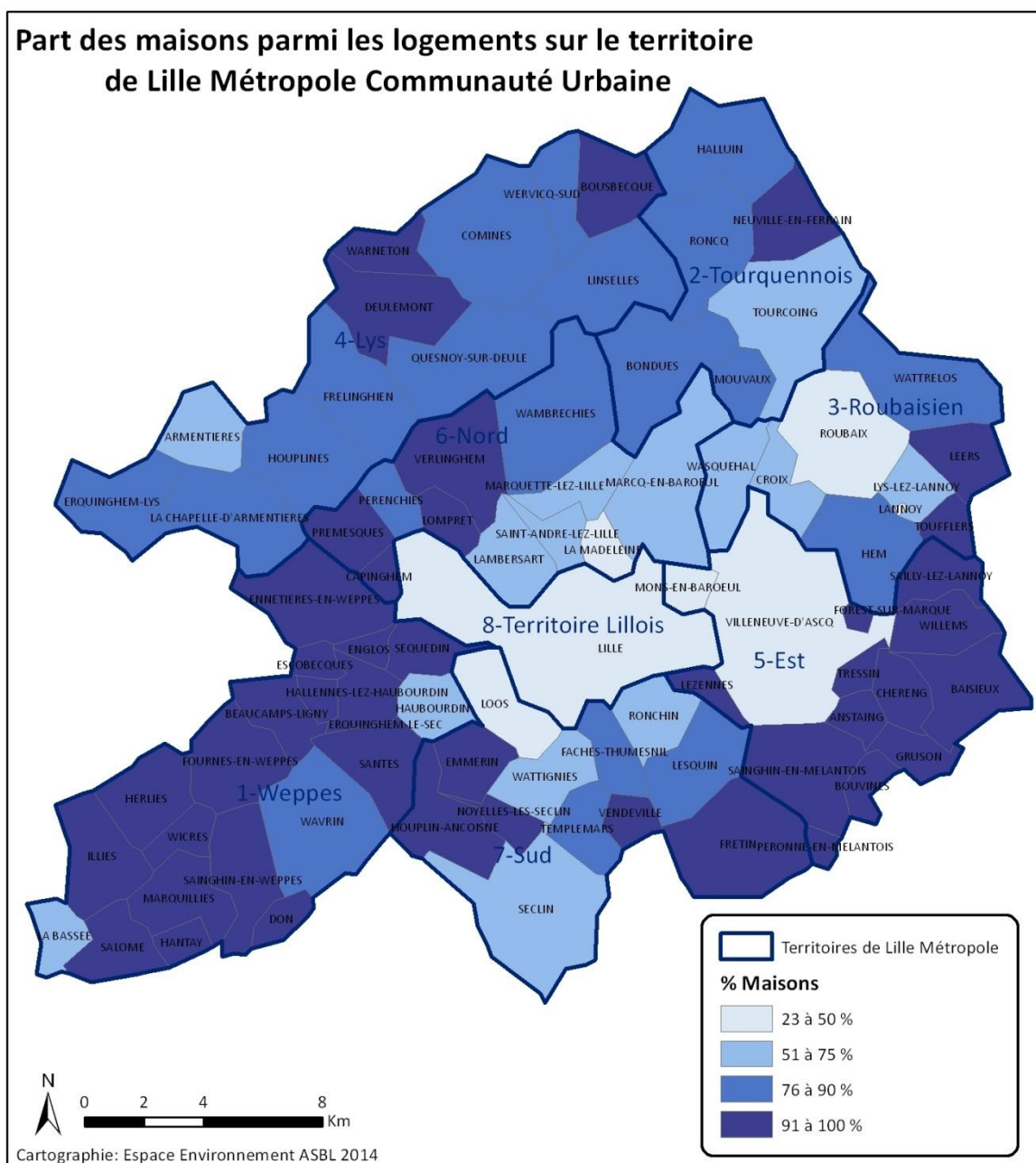
- Une natalité dynamique

Le taux de natalité est supérieur aux moyennes régionale et nationale avec des disparités très fortes d'une commune à l'autre.



■ Le logement : des situations locales contrastées

- Le territoire montre de grandes disparités quant à la proportion d'appartements par commune (de 0% à Escobecques ou Warneton à 76,8% à Lille).
- Plus de la moitié des habitants sont occupants d'une maison.
- Par ailleurs, plus de 4 locataires sur 10 sont occupants d'un HLM.

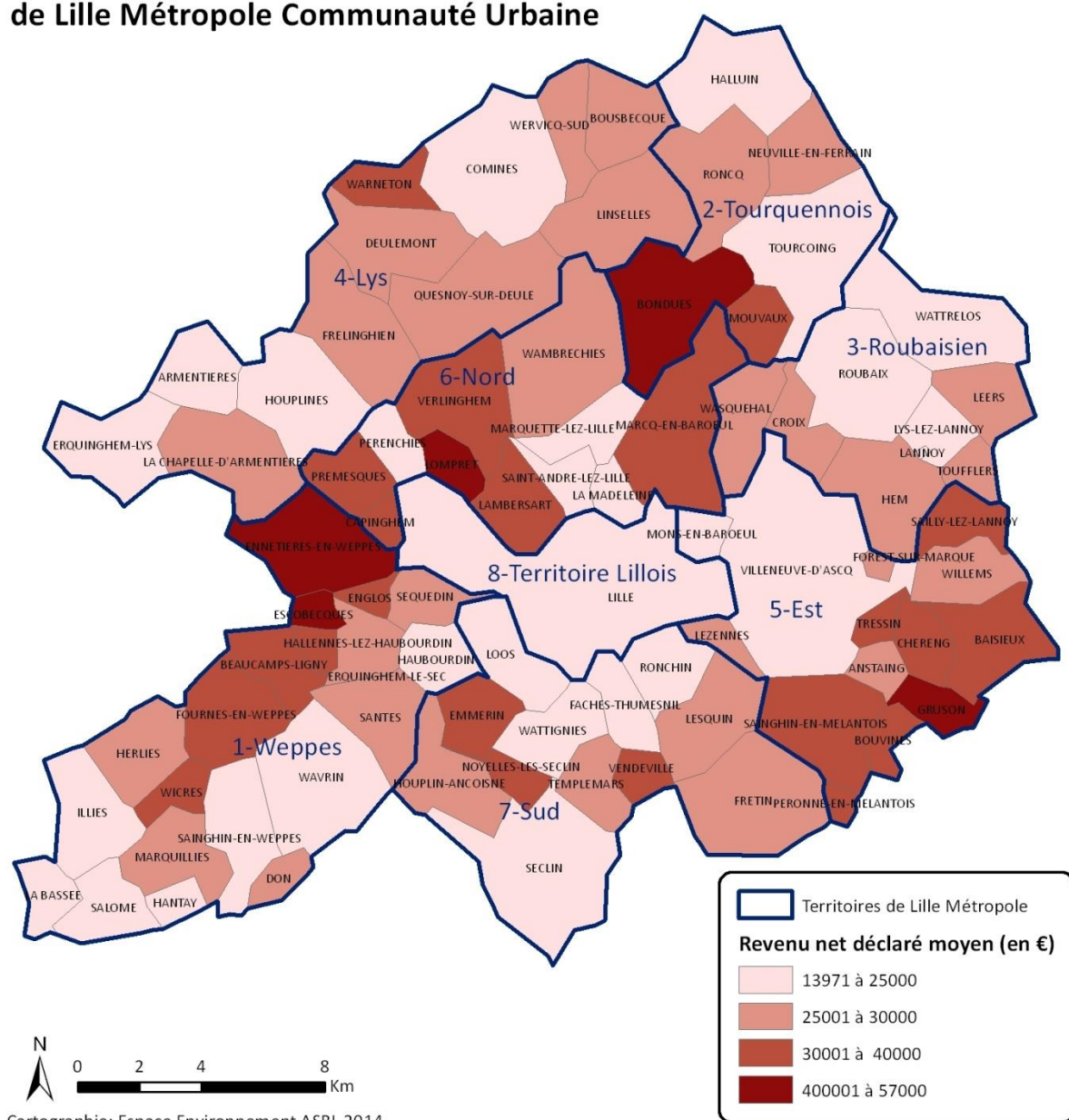


On compte sur le territoire de MEL 466 429 ménages, soit un nombre moyen de 2,3 occupants par résidence principale.

■ Des disparités fortes en termes de revenu net

- Le territoire se distingue par des écarts très importants en terme de revenu net moyen par foyer.
- Un rapport d'environ 1 à 4 est observé entre le revenu le plus bas et le plus élevé.
- Les communes aux revenus nets les plus élevés par foyer se situent généralement en bordure de l'agglomération Lilloise : au Nord ou au Sud-Est de celle-ci.

Revenu moyen par foyer sur le territoire de Lille Métropole Communauté Urbaine



▪ Un maillage économique fort

- Le secteur du commerce, des transports et services divers est prépondérant (69,5%).
- Une très large majorité d'établissements compte moins de 10 salariés (9 sur 10).
- Le maillage des établissements couvre l'ensemble du territoire de la MEL avec une majorité d'établissements présents dans l'agglomération lilloise.

▪ Un réseau d'établissements scolaires dense

- A l'exception de la commune de Warneton, chaque commune dispose a minima d'une école maternelle et/ou primaire.
- Les collèges et lycées se concentrent sur l'axe Lille – Roubaix – Tourcoing ainsi que la commune d'Armentières, à savoir les communes les plus peuplées du territoire de la MEL.
- Plus de 90% des établissements scolaires sont dotés d'une cantine.

▪ Une population jeune

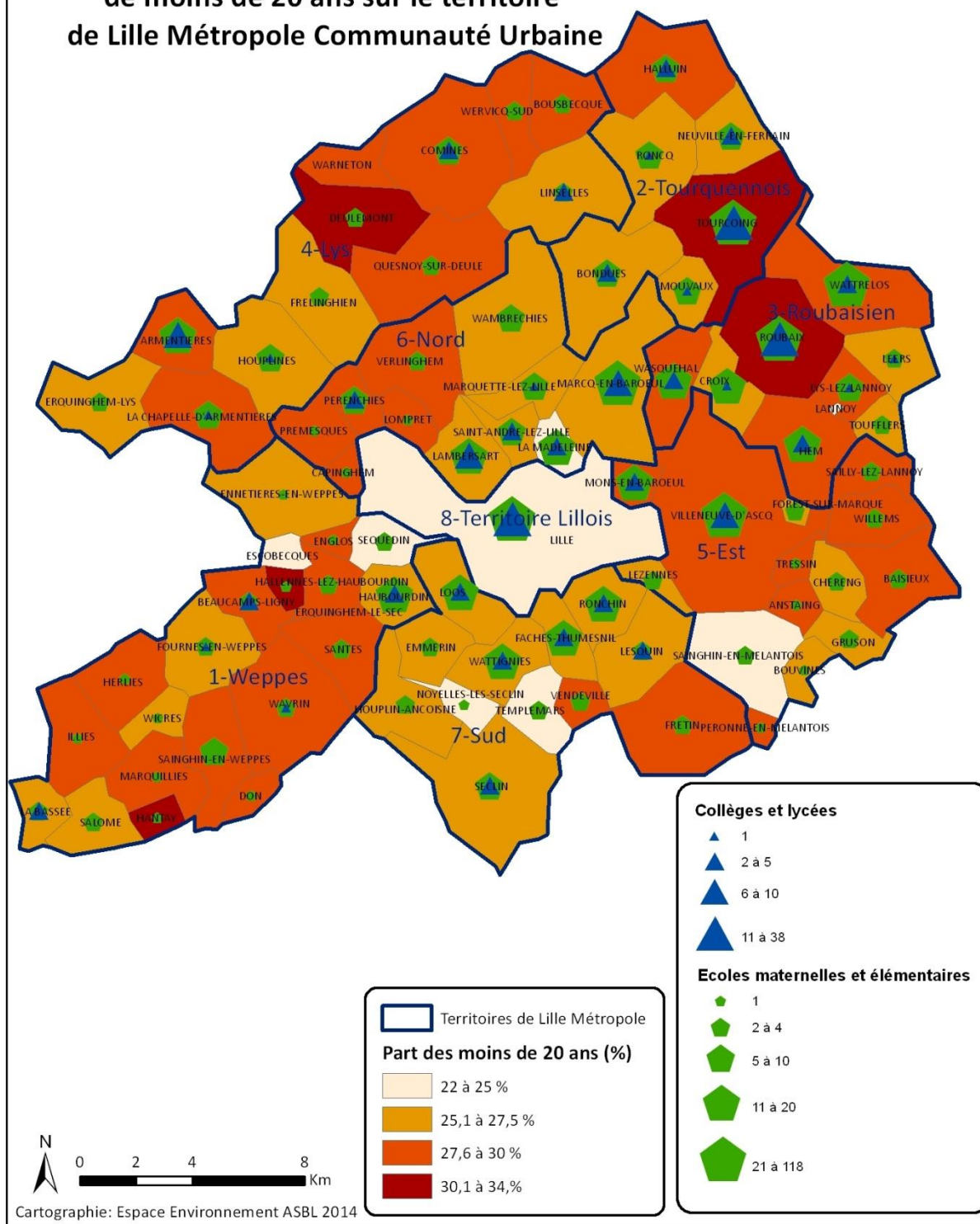
La MEL compte 14,4% d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, ce qui traduit le caractère jeune de sa population.

Conclusion

A l'analyse des données socio-économiques du territoire métropolitain, la MEL se caractérise par des publics hétéroclites, évoluant dans des cadres de vie parfois bien différents.

Le Programme Local de Prévention des déchets doit tenir compte de ces disparités.

Etablissements scolaires et part de la population de moins de 20 ans sur le territoire de Lille Métropole Communauté Urbaine





1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr